



Parlement francophone bruxellois
(Assemblée de la Commission communautaire française)

Session 2011-2012

Réunion du vendredi 4 mai 2012

Bulletin des interpellations et des questions orales

Commission plénière

Sommaire

Pages

Excusés..... 2

Auditions dans le domaine de la culture en région bruxelloise

Rapport fait au nom de la commission de l'Enseignement, de la Formation, de la Culture, du Tourisme, du Sport et du Transport scolaire

▪ *Exposé de Mme Caroline Désir, rapporteuse*..... 2

▪ *Discussion*..... 6

(Orateurs: Mme Viviane Teitelbaum, M. Vincent Lurquin, M. Serge de Patoul, Mme Caroline Désir, M. Hamza Fassi-Fihri, Mme Jacqueline Rousseaux, M. Ahmed Mouhssin, Mme Françoise Schepmans, Mme Anne-Sylvie Mouzon et M. Emir Kir, ministre)

Clôture..... 21

Présidence de Mme Julie de Groote, présidente

La commission plénière est ouverte à 9h10.

Mme la Présidente.- Mesdames et Messieurs, la commission plénière est ouverte.

EXCUSÉS

Mme la Présidente.- Ont prié d'excuser leur absence:

- Mme Anne Dirix et M. Jacques Morel, pour raison de santé;
- M. Alain Destexhe et Mme Céline Fremault, retenus par d'autres devoirs;
- M. Philippe Pivin, en mission à l'étranger.

**AUDITIONS DANS LE DOMAINE DE LA CULTURE
EN RÉGION BRUXELLOISE**

**RAPPORT FAIT AU NOM DE LA COMMISSION DE L'ENSEIGNEMENT,
DE LA FORMATION, DE LA CULTURE, DU TOURISME,
DU SPORT ET DU TRANSPORT SCOLAIRE**

Exposé de Mme Caroline Désir, rapporteuse

Mme la Présidente.- La parole est à Mme Caroline Désir, rapporteuse.

Mme Caroline Désir (PS), rapporteuse.- Dans la perspective de l'élaboration du Plan culturel pour Bruxelles de la Commission communautaire française, et à la suite notamment du travail réalisé en la matière par les réseaux des deux Communautés, le Réseau des arts et le Brussels Kunstenoverleg, la commission de l'Enseignement, de la Formation, de la Culture, du Tourisme, du Sport et du Transport scolaire a procédé à une série d'auditions relatives à la culture en Région bruxelloise, au cours de ses nombreuses réunions des 25 octobre 2010, 24 janvier, 7 février, 23 mai et 19 décembre 2011, 16 janvier, 30 janvier, 13 février et 5 mars 2012.

Lors de la première de ces réunions, la commission a procédé aux auditions de M. Antoine Pickels, directeur de la Maison de la Bellone, de M. Dirk Deblieck, directeur de la Maison des cultures et de la cohésion sociale de Molenbeek, et de M. Thierry Van Campenhout, directeur du centre culturel Jacques Franck.

M. Pickels a notamment plaidé pour la création d'une plate-forme d'information commune aux acteurs culturels bruxellois, pour un rapprochement entre la culture et la population de la ville dans sa dimension pluriculturelle et enfin, pour un meilleur soutien et une meilleure valorisation des démarches artistiques et des entreprises artistiques.

M. Deblieck a présenté la Maison des cultures de Molenbeek, dont l'idée est née dès 2000-2001, mais qui s'est développée au fil des années et qui compte aujourd'hui 32 collaborateurs, plus de 40.000 visiteurs annuels, un espace dédié à des ateliers et une salle de spectacle. L'ensemble des initiatives de la Maison des cultures s'inscrit dans un projet culturel global qui favorise la participation, la mixité culturelle, les relations intergénérationnelles, l'ouverture au quartier, aux associations et aux écoles, et l'accès au public le plus large via une politique tarifaire adaptée.

Il a fait le constat que, malgré une offre culturelle considérable en région bruxelloise, des inégalités sociales énormes font que

la majorité des habitants ne sont pas consommateurs de culture avec un grand C. Une maison de la culture doit contribuer à favoriser la cohésion sociale, permettre aux personnes qui la fréquentent de mieux s'intégrer en tant que citoyens à Bruxelles et acquérir des outils et moyens propices à créer les bases d'un vivre ensemble plus efficient.

M. Deblieck a estimé qu'une telle démarche est également à même de favoriser l'accrochage scolaire, l'accès à la formation et au marché du travail, l'ouverture aux arts et le respect des différences de chacun.

Il a souhaité donner la priorité aux personnes précarisées, primo-arrivantes et aux familles monoparentales du quartier. Il a enfin cité une série de défis à relever d'urgence, tels qu'une attention particulière à accorder aux enfants et à la valorisation mutuelle entre enfants et parents, un renforcement du travail avec les écoles et les associations de jeunes, le développement d'une méthode créative d'apprentissage de la langue française, en parallèle avec un accueil actif d'enfants, une implication dans l'espace public et une valorisation de l'environnement immédiat et de l'image de la commune.

M. Van Campenhout a, quant à lui, commencé son audition par un long développement relatif à la complexité liée à l'intervention de très nombreux pouvoirs publics dans le champ culturel bruxellois. Il a également souligné l'émergence de nombreuses plates-formes associatives ainsi que la professionnalisation et la maturation de la vie associative bruxelloise. Ces différents éléments ont amené le secteur bruxellois à plaider pour le développement d'une véritable politique culturelle, concertée au niveau bruxellois, et pour l'élaboration d'une cartographie basée sur un véritable état des lieux coordonné du maillage culturel bruxellois en vue de la réalisation d'un plan régional de développement culturel.

Il a, par ailleurs, plaidé pour la création d'une plate-forme bruxelloise de réflexion, de concertation et de coopération culturelles permettant, entre autres, une meilleure concertation entre les niveaux communal et régional, ou le développement de démarches transversales ou supracommunales. Selon lui, la réflexion pourrait aller jusqu'à imaginer les premiers contours d'une agence spécifique à Bruxelles, sorte de structure faîtière réunissant les différents représentants des fédérations et opérateurs culturels et associatifs et les différents pouvoirs publics œuvrant en matière culturelle à Bruxelles.

M. Van Campenhout a conclu en soulignant la grande difficulté, vu la multitude de pouvoirs publics intervenant en matière de politique culturelle à Bruxelles, d'identifier le lieu ou l'institution à même de prendre l'initiative d'une réflexion et d'une concertation sur cette question et sur leur influence sur les Bruxellois. C'est pourquoi une telle plate-forme constituerait, à ses yeux, le partenaire privilégié, voire le lieu d'initiative, d'une réflexion culturelle transversale et intégrée attendue par l'ensemble des opérateurs culturels bruxellois.

Les premières auditions ont suscité plusieurs questions de la part des membres de la commission. Mme Rousseaux a demandé plus d'informations sur la cartographie. Des échanges ont eu lieu avec M. El Ktibi sur les questions liées à la diversité des publics. Différents exemples ont été cités à cet égard, comme les expériences de discrimination positive menées au Royaume-Uni, les politiques culturelles menées en région lilloise, les projets de l'asbl article 27 et les actions d'Anim'action.

Les personnes auditionnées ont également donné plus de précisions sur leurs structures respectives, sur les différences

existant entre un centre culturel et une maison des cultures, sur leur équipe et sur leur fonctionnement.

Mme Molenberg a insisté pour que l'on parle de culture française développée par les acteurs bruxellois plutôt que de culture bruxelloise, au motif qu'il s'agit d'une compétence de la Communauté française.

M. Mouhssin a évoqué l'idée d'une régionalisation de la culture, vu, d'une part, le déficit d'identité des Bruxellois et, d'autre part, la complexité institutionnelle.

La réunion du 2 janvier 2011 a été consacrée aux auditions de Mme Mechbal, coordinatrice à la concertation des centres culturels bruxellois et de Mme Kulakowski, directrice du Centre bruxellois d'action interculturelle (CBAI).

Mme Mechbal a commencé par rappeler le rôle joué par les onze centres culturels bruxellois agréés par la Communauté française, à savoir mettre en œuvre une action culturelle durable de proximité et empreinte de lien social. Ils ancrent leur programme général d'activités dans les caractéristiques sociologiques de leurs territoires. À Bruxelles, il s'agit d'un contexte urbain, institutionnel, économique, démographique et social très spécifique.

Le financement des centres culturels est tripartite -communes, Communauté française et Commission communautaire française- et certains dépendent également du soutien de la Région pour leur volume d'emploi. Les centres en sont toutefois à des stades de développement assez divers et ils se trouvent aussi dans des situations institutionnelles, infrastructurelles et financières très disparates.

Mme Mechbal a souligné que l'action culturelle de proximité est inscrite au cœur de leur mission. Les centres culturels jouent un rôle fondamental dans les mécanismes facilitant l'accès à une offre culturelle et artistique de qualité, notamment par l'accessibilité tarifaire, l'accompagnement des publics, la médiation culturelle et la participation des citoyens en tant qu'acteurs à part entière de la vie culturelle bruxelloise.

Ils sont structurellement à la croisée des chemins entre les publics, les associations, les artistes et les pouvoirs publics. Ils jouent également un rôle considérable dans l'accueil, l'accompagnement, la production et la diffusion des jeunes créateurs comme des artistes confirmés.

Mme Lamia Mechbal a, en revanche, déploré le fait que les centres culturels soient méconnus et mal identifiés sur l'échiquier artistique bruxellois. Leur manque de visibilité demeure, selon elle, un problème réel. Elle a conclu son intervention en appelant de ses vœux la création d'une structure fédérant ces acteurs majeurs du secteur socioculturel que sont les centres culturels, afin de renforcer le dialogue avec les réseaux, les organisations du secteur culturel bruxellois et les diverses communautés de notre Région.

Mme Christine Kulakowski a expliqué qu'elle a bien été approchée, en tant que directrice du CBAI, par les coordinatrices du Réseau des arts à Bruxelles (RAB) et du Brussels Kunstenoverleg (BKO) lors de l'élaboration de leur plan culturel, qu'elle a participé à certains ateliers et soumis des propositions. Si elle reconnaît les mérites de ce Plan culturel bruxellois porté par le RAB et du BKO, elle regrette toutefois l'absence ou la faible présence dans ce Plan du local, du socioculturel, de l'éducation permanente et de la cohésion sociale.

Or, elle soulève la richesse de la vie associative bruxelloise: de nombreuses associations mènent des actions socioculturelles, parfois interculturelles, qu'il faudrait identifier et intégrer dans un Plan culturel bruxellois. Cependant, ces associations ne sont pas regroupées; elles sont souvent

locales et concernent la population bruxelloise de milieu populaire, multiculturel et de personnes primo-arrivantes ou issues des nouvelles migrations. D'où la difficulté d'intégrer cette réalité dans un plan.

Mme Christine Kulakowski souligne qu'on parle ici de 250 associations, 750 actions, un public estimé à 100.000 personnes, dont un public régulier de 30.000 jeunes et 10.000 primo-arrivants. Il s'agit d'actions comme les cours d'alphabétisation, de français langue étrangère et de soutien scolaire, qui se déploient dans la discrétion, mais qui font partie du tissu culturel bruxellois. Pour le CBAI, la langue et l'école sont les préalables nécessaires pour l'entrée en culture. Il est donc fondamental d'associer ces associations dans l'élaboration d'un plan culturel bruxellois.

Mme Christine Kulakowski a ensuite formulé une série de propositions, dont certaines avaient été présentées aux coordinatrices RAB/BKO ou traitées au sein du groupe de travail de ces réseaux portant sur l'interculturalité.

Elle clôt son intervention en pointant quelques pistes issues du rapport sur les Assises de l'interculturalité.

Un débat s'en est suivi avec les membres de la commission. M. Hamza Fassi-Fihri a demandé aux oratrices:

- quel serait à leurs yeux le plan culturel idéal?
- qui peut, selon elles, piloter utilement cette réflexion?
- quelle doit être la finalité du plan?
- dans quelle direction conviendrait-il d'orienter les moyens?
- faut-il favoriser le rayonnement international de Bruxelles ou privilégier l'échelon local?

Il partage par ailleurs l'idée selon laquelle les centres culturels constituent des acteurs stratégiques pour un plan culturel transversal. Il pose également une question sur l'existence de partenariats avec les centres culturels néerlandophones.

M. Ahmed Mouhssin s'est félicité de la démarche initiée par les milieux culturels, même si le plan culturel du RAB/BKO n'a visiblement pas embrassé la culture sous l'ensemble de ses aspects. Il a également souhaité connaître l'avis du CBAI quant à la nécessité de soutenir éventuellement des associations organisées sur une base communautaire, comme cela existe du côté flamand.

Mme Lamia Mechbal a répondu que les centres culturels jouent déjà au niveau local un rôle fédérateur entre les associations du secteur artistique et les opérateurs en cohésion sociale. Il ne faudrait donc pas ajouter de niveaux dispositifs à ce qui existe, mais plutôt renforcer ce rôle essentiel, voire songer à créer un organe de coordination. Elle félicite l'initiative du RAB et du BKO, mais souligne que ces réseaux culturels ont, assez logiquement, privilégié la culture avec un grand C. Elle estime qu'il faut donc aujourd'hui parfaire leur travail avec une réflexion plus globale et pourquoi pas avec les pouvoirs publics. La question du pilotage demeure toutefois pour elle un grand point d'interrogation.

L'objectif premier doit être d'assurer le maximum de clarté et d'efficacité. L'élaboration d'une feuille de route volontariste et réaliste lui paraît fondamentale. Pour répondre à la question de M. Hamza Fassi-Fihri, elle a expliqué que la plupart des centres culturels ont des liens avec leurs homologues néerlandophones, mais que ces liens sont informels, individuels et ponctuels.

Selon Mme Christine Kulakowski, le futur Plan culturel bruxellois doit avant tout valoriser ce qui existe en le rendant

visible. Elle reconnaît qu'assurer la visibilité d'actions en cohésion sociale n'est pas forcément évident, parce que pas toujours spectaculaire ou de très haute qualité, mais elle estime que cette absence de visibilité sera nuisible sur le long terme. Elle plaide également pour une synergie accrue entre acteurs culturels et acteurs de terrain, car les actions socioculturelles constituent de réels moteurs d'insertion. En réponse à la question de M. Ahmed Mouhssin, Mme Christine Kulakowski distingue associations communautaires et communautaristes. Selon elle, si une association sauvegarde la mixité, elle ne pourrait être qualifiée de communautariste. Le communautarisme désigne, à ses yeux, toute attitude fermée à autrui, qui exclut ou s'exclut de l'autre, qui pose sa manière d'être comme la seule légitime.

Pourquoi, en revanche, refuser aux migrants le droit de se regrouper dans des associations qui peuvent les aider à préparer leur intégration?

M. Van Campenhout est intervenu comme président des centres culturels bruxellois. Il a expliqué que les auteurs du Plan culturel n'avaient pas voulu oublier le secteur socioculturel, même s'il est vrai que les deux plates-formes concernées sont davantage liées aux arts de la scène, notamment à la danse. Selon lui, c'est surtout la faiblesse organisationnelle du secteur socioculturel, le peu de personnel disponible, qui explique leur absence du débat. Il a conclu en insistant sur le fait qu'un futur Plan culturel bruxellois devait surtout éviter de tomber dans le travers qui consisterait à différencier l'artistique, le socio-artistique et le socioculturel. C'est un piège dans lequel il ne faut pas tomber.

Mme P'tito a souligné le rôle essentiel joué par l'asbl Article 27 pour faciliter l'accès à toute forme de culture pour toute personne vivant une situation socio-économique difficile. Mme Mechbal a soutenu ce point de vue, mais elle a insisté sur le fait que la politique tarifaire n'était qu'une modalité parmi d'autres de ce qu'il convient d'appeler la démocratie culturelle.

La commission a ensuite auditionné, en sa séance du 7 février 2011, M. Deldime, directeur du théâtre Montagne magique, et M. Thomaes, directeur du Centre dramatique pour jeunes publics.

M. Deldime a créé le théâtre de la Montagne magique en 1995. L'idée était de créer un programme permanent d'éducation artistique pour habituer les jeunes à voir le théâtre en spectateurs avisés et les inciter à le pratiquer en apprentis créatifs, mais également de sensibiliser les enseignants et les parents aux arts vivants de la scène pour en faire des partenaires impliqués, pour favoriser l'ouverture culturelle de l'école et de la famille.

Le bâtiment a été entièrement rénové et comprend trois salles de spectacles, des loges, des ateliers d'initiation théâtrale et d'expression dramatique, des bureaux et des salles de répétition. La Montagne magique, c'est également, pour la première fois en Belgique francophone, du vrai théâtre professionnel pour les jeunes, programmé toute l'année. Il est devenu un espace international de réflexion encourageant la confrontation entre artistes, enseignants, acteurs culturels et intellectuels.

M. Thomaes dirige quant à lui le Centre dramatique pour jeunes publics, Pierre de Lune, fondé en 1979. Son objectif est de susciter et d'organiser une activité suivie et structurée dans le domaine du théâtre qui s'adresse au jeune public. Avant sa création, la situation du théâtre jeunesse était en effet extrêmement précaire, limitée à des représentations isolées dans de mauvaises conditions. Pierre de Lune est né de la volonté de proposer un lieu permanent de représentations théâtrales pour le jeune public, de développer l'accueil des compagnies et d'offrir des conditions de spectacle professionnelles aux compagnies et au public. Le Centre

dramatique s'est installé en 1984 au Botanique et y a déployé pendant douze ans une activité d'envergure pour l'ensemble de la Région bruxelloise. Ensuite, la programmation a été fortement réduite, compte tenu des nombreuses sollicitations auxquelles le Botanique devait faire face. La décentralisation vers les communes apparaissait dès lors comme une bonne solution de rechange, mais, aujourd'hui, force est de constater que la visibilité de Pierre de Lune en a largement pâti.

M. Thomaes a expliqué que Pierre de Lune considérait la place du jeune sur un pied d'égalité avec celle de l'adulte pour l'accès à la culture. Il a également développé une vision globale au travers de laquelle les jeunes ont l'occasion d'aborder, via le visionnement de spectacles, des thèmes qui les touchent, mais aussi d'exprimer leurs rêves et leurs attentes par le biais de l'expression artistique, de débats, de rencontres, etc. Il se veut dès lors le complément indispensable à l'enseignement. M. Thomaes a cité quelques chiffres éclairants: en 25 ans, plus de 530 spectacles ont été présentés lors de 3.150 séances scolaires et tout public. Ils ont attiré 550.000 spectateurs.

Néanmoins, pour poursuivre ces objectifs, il devient impératif que Pierre de Lune puisse déployer ses activités dans un lieu spécifique, unique, permanent et adapté, car la situation actuelle, en décentralisation permanente, ne permet plus au projet de trouver sa pleine réalisation.

M. Mouhssin a interrogé les orateurs sur leur politique d'accueil des jeunes en situation de handicap et des écoles qui les scolarisent, ainsi que sur la formation proposée aux professeurs. Il s'est demandé si le Botanique ne pourrait pas redevenir ce lieu d'accueil privilégié des spectacles de Pierre de Lune.

M. Daïf est intervenu sur le rôle fondamental des écoles dans la promotion du théâtre auprès de certaines populations défavorisées ou d'origine étrangère. Il a également demandé si les enfants d'autres communes que ceux de Bruxelles-Ville avaient accès aux spectacles de la Montagne magique.

M. Deldime lui a assuré que tel était bien le cas et que l'accueil des élèves défavorisés sur le plan socioculturel ou issus de l'immigration était même prioritaire. C'est en effet par le biais des spectacles scolaires que l'on peut toucher les publics les plus défavorisés. La question n'est pas toujours strictement financière: pour beaucoup de citoyens, le théâtre apparaît encore souvent comme élitiste, et c'est une image qu'il faut briser.

La Montagne magique investit beaucoup dans la formation culturelle des enseignants, puisque près de mille professeurs en bénéficient chaque année. Des formations sont également proposées en soirée et durant le week-end. Il assure également que le public handicapé est plutôt bien accueilli, car tout a été prévu pour ce faire lors de la rénovation du bâtiment.

En conclusion, M. Deldime souligne néanmoins la précarité d'institutions comme la sienne. Son succès est dû, en grande partie, à l'abnégation de ses administrateurs et de son personnel, ce qui ne durera sans doute pas éternellement si les pouvoirs publics n'accordent pas une plus grande attention à la culture.

M. Thomaes confirme également que Pierre de Lune accueille des personnes handicapées, mais c'est évidemment fonction du lieu qui accueille le spectacle puisqu'ils n'ont pas de lieu propre. Il souhaiterait bien sûr que Pierre de Lune réintègre le Botanique, mais tout dépendra du futur contrat-programme.

Malgré les difficultés liées à la décentralisation, ses spectacles touchent 400 écoles en région bruxelloise. Les deux orateurs rappellent aux commissaires que chacun de leur spectacle, même rempli à 100%, est par nature déficitaire. Le secteur a

donc besoin d'être soutenu par les pouvoirs publics. Les deux théâtres s'adressent aux différentes tranches d'âge -en ce compris les tout-petits- et accueillent tant les élèves de l'enseignement général que du technique et professionnel.

Mme Rousseaux les a interrogés plus longuement sur le cadre des deux associations. M. Fassi-Fihri a, quant à lui, souligné l'importance fondamentale de ce secteur dont nous n'avons pas suffisamment conscience et a demandé aux orateurs quel rôle pourrait, selon eux, jouer la Commission communautaire française en la matière.

M. Deldime a répondu que la Commission communautaire française devrait pouvoir reconnaître un lieu tel que la Montagne magique comme structure permanente d'accueil scolaire. Aujourd'hui, même les institutions reconnues, qui ont fait leurs preuves, doivent agir comme si elles venaient de se créer, constituer des dossiers complets, etc.

La Montagne magique emploie sept permanents et demi, dont un temps plein bénévole. Les salaires sont à la charge exclusive de la Ville. Selon lui, il faut pérenniser les subventions de fonctionnement et les subventions pour projets, certainement pour des associations qui ont pu démontrer dans la durée leur sérieux et leur efficacité.

M. Thomaes précise que Pierre de Lune emploie également sept permanents et demi, dont cinq ACS, bien souvent sans qualification. Il est subventionné par la Communauté française pour le fonctionnement et par la Commission communautaire française pour les projets, et souhaite, lui aussi, casser les barrières administratives en créant des partenariats avec les pouvoirs publics sur du long terme.

Enfin, lors de sa réunion du 23 mai 2011, la commission a entendu Mme Xrhouet et Mme Dejaiffe, directrices des Halles de Schaerbeek, ainsi que M. Rival Capone, artiste hip-hop.

Mme Xrhouet a présenté le caractère très particulier des Halles de Schaerbeek dans le paysage culturel bruxellois. Elle les décrit comme un lieu différent, indépendant et impertinent, qui invite à "l'indisciplinarité". Loin d'inviter à une consommation culturelle pure et simple, une attention particulière est portée à l'accueil et à l'accompagnement des publics au travers de rencontres et dialogues. Les Halles sont une caisse de résonance pour la ville, le quartier, l'Europe et le monde. Sa programmation est à la fois européenne ou internationale et locale, notamment à travers des projets tournés vers le quartier, les écoles.

M. Rival Capone s'est présenté quant à lui comme un vétéran de la scène hip-hop bruxelloise. Il est le cofondateur de "souterrain production" qui est à la fois un label, un médiateur culturel, un organisateur d'événements œuvrant au niveau local comme international. Il déplore le peu d'intérêt porté à la culture hip-hop et, de manière générale, le peu de soutien des pouvoirs publics à la culture. Il souhaite voir un jour la création d'une maison de la culture hip-hop à Bruxelles, qu'il voudrait bilingue. Il conclut en disant que cette discipline artistique l'a littéralement sauvé de la rue et que c'est un formidable vecteur d'intégration.

M. Fassi-Fihri a embrayé sur ces propos, estimant que le Plan culturel pour Bruxelles devrait intégrer d'autres aspects de la culture bruxelloise, sans doute négligés, comme le hip-hop. Il a demandé à l'orateur ce qu'il attendait des pouvoirs publics. En ce qui concerne les Halles de Schaerbeek, il a demandé, tout comme M. Mouhssin, comment rapprocher de ce lieu d'excellence, les publics issus de l'immigration ou moins favorisés. Programmer des artistes issus de l'immigration pourrait-il être une solution?

Selon M. Rival Capone, le hip-hop souffre encore, en région bruxelloise, de nombreux préjugés et d'un déficit évident

d'images. Le désintérêt envers ces cultures urbaines est négatif, car le hip-hop présente des aspects à la fois culturels et sociaux, dont les pouvoirs publics doivent prendre conscience. Il existe toutefois de bonnes collaborations avec certains centres culturels, tels que le KVS ou les Halles de Schaerbeek.

Quant à la question relative au déficit de participation des publics les plus défavorisés ou d'origine étrangère, Mme Dejaiffe pense que l'une des solutions envisageables est de familiariser au plus tôt les jeunes à la culture, si possible dès la maternelle.

Les Halles de Schaerbeek engagent également des médiateurs culturels d'origine turque par exemple, dans le cadre de la fête "Supervoisins", afin d'inciter les habitants du quartier à participer aux activités organisées par les Halles.

En revanche, elle ne défend pas le principe de la gratuité, mais plutôt l'idée d'un système faisant intervenir des "chèques culture". Elle conclut en disant qu'elle attend avant tout du monde politique l'assurance d'un soutien récurrent sur le long terme. En effet, le secteur de la culture oblige à des planifications sur le très long terme.

Les contrats-programmes conclus avec la Communauté française contribuent un peu à rassurer les acteurs, mais l'insécurité demeure et l'appui de la Commission communautaire française pourrait être important en la matière.

Enfin, elle plaide pour que l'on se dote d'une plate-forme régionale qui réunirait acteurs culturels *stricto sensu* et acteurs socioculturels. La Commission communautaire française pourrait jouer un rôle pilote à ce titre.

Sur la base de ces très nombreuses auditions, la commission a émis une série de recommandations adressées au ministre en vue de l'élaboration d'un Plan culturel pour Bruxelles. Afin d'assurer une plus grande cohérence, ces recommandations sont regroupées en six axes. Je ne passerai pas tout en revue, car celles-ci sont extrêmement nombreuses. D'autre part, je vous ferai grâce des débats qui eurent lieu au sujet de ces recommandations et pour lesquels je vous renvoie au rapport.

Au niveau de l'approbation par la commission de ces six axes, nous avons d'abord voulu essentiellement tenir compte de ce qui est ressorti de ces auditions. Vous l'avez entendu, certaines choses se recourent.

Dans un premier temps, nous avons ainsi proposé un axe "Gouvernance". Celui-ci retient notamment l'idée de la mise en place d'une plate-forme de réflexion et de concertation sur la coopération et les partenariats culturels et réunissant l'ensemble des pouvoirs publics compétents pour les politiques culturelles et les opérateurs, fédérations, et associations et opérateurs culturels.

D'autre part, nous avons retenu la mise au point de la cartographie complète de l'offre culturelle et un cadastre des espaces culturels disponibles sur le territoire de la Région de Bruxelles-Capitale. Certaines des recommandations concernent évidemment l'amélioration de la synergie entre les différents pouvoirs subsidiaires, ainsi que l'accentuation des efforts fournis en ce qui concerne la simplification administrative.

Ensuite, nous avons proposé un axe "Populations". Celui-ci tient compte de tout ce qui nous a été dit en ce qui concerne:

- le soutien aux partenariats entre les écoles et les lieux culturels;
- l'association des écoles aux activités culturelles;

- l'encouragement des partenariats au niveau local entre opérateurs culturels et opérateurs de la cohésion sociale avec une attention particulière portée aux publics cités;
- le soutien de l'offre culturelle de proximité, en ce compris en développant une politique d'ouverture sur le quartier;
- la garantie d'accès de la culture à toutes les catégories de la population, notamment via une politique tarifaire différenciée;
- le développement de l'offre culturelle pour les plus jeunes, notamment à travers des lieux spécifiques pour le théâtre jeunesse;
- le développement d'un projet de médiation culturelle à l'échelle du territoire;
- l'intégration de la dimension interculturelle en diversifiant les équipes culturelles, en mêlant les programmations, en favorisant davantage l'expression des artistes issus de la diversité et en multipliant les dispositifs de médiation;
- une meilleure attention au développement des formes d'expression urbaine, populaire et contemporaine, ainsi qu'à la pratique amateur.

Il y a également quelques recommandations sur la facilitation de l'accès à la culture pour les personnes en situation de handicap.

Le troisième axe concerne le développement et le rayonnement. L'objectif est d'assurer la présence de la culture dans l'espace public. Le rayonnement de la culture doit s'opérer tant en interne qu'au niveau des autres Régions, de l'Europe ou de l'international.

L'axe suivant porte sur les artistes et les créateurs, pour répondre notamment au souhait de mise en place d'un site internet à destination des créateurs et artistes. Ce site intégrerait le cadastre des infrastructures disponibles, mais également l'ensemble de l'offre de formations, de services, d'outils et de soutiens proposés aux artistes. Nous entendons également renforcer les liens existants avec les écoles supérieures artistiques.

Nous avons également développé un axe sur l'économie de la culture et les industries culturelles et créatives.

Enfin, le dernier axe est relatif à une réflexion sur le financement de la culture. Nous proposons de prendre l'initiative d'un débat sur les différents modes de financement de la culture, ainsi que sur le statut d'artiste. Nous proposons également de développer des plans pluriannuels de subvention des institutions culturelles.

(Applaudissements)

Discussion

Mme la Présidente.- La parole est à Mme Viviane Teitelbaum.

Mme Viviane Teitelbaum (MR).- Au nom de mon groupe, je souhaite évoquer la question de la culture sous le prisme du levier de l'éducation à la citoyenneté. Nous vivons dans une société de diversités mondialisée. Notre rapport culturel au monde s'est totalement ouvert, entre autres grâce aux nouveaux supports de communication, mais aussi aux migrations de populations. Ce sont des défis d'une envergure exceptionnelle pour la politique culturelle. Elle doit non seulement assurer la rencontre et la compréhension mutuelle entre des personnes de cultures différentes, mais aussi préserver et entretenir leurs caractéristiques propres et leur permettre de les développer. Il faut toujours des racines et des ailes, car pour pouvoir se déployer, l'arbre a besoin de racines.

L'évolution technologique met aujourd'hui l'ensemble des cultures à la portée du plus grand nombre, mais en fait dépendre la diffusion de ceux qui détiennent les technologies numériques de production. Il est désormais important, pour maintenir la diversité culturelle, d'être présents dans cet univers numérique. Le vieux débat entre l'art et le politique s'est ainsi complètement modifié. Autant il a fallu, durant les siècles précédents, que l'artiste affirme sa liberté face à un pouvoir censeur, autant aujourd'hui, le créateur artistique et le politique doivent se rencontrer dans un combat commun face, entre autres, à la domination du prêt-à-consommer culturel. Au sein de la société de la connaissance, l'art, la culture et le patrimoine sont, en plus de leurs qualités intrinsèques, sources d'activités économiques et d'emplois.

La culture est donc au cœur de la citoyenneté au sens où nous l'entendons. Avec l'enseignement, elle constitue pour notre société une des garanties les plus fortes de démocratie, de solidarité, de compréhension mutuelle et d'épanouissement personnel. Elle est un rempart qui doit sans cesse être consolidé, à l'encontre des extrémismes et simplismes de tous bords qui font, hélas, tous les jours l'actualité.

Artistes et opérateurs culturels doivent pouvoir travailler dans des conditions dignes qui concrétisent l'attachement réel de la société à leur égard. Il faut garantir aux Bruxelloises et aux Bruxellois une égalité de traitement et un accès à des œuvres de qualité dans toutes les disciplines. La dimension de capitale européenne de Bruxelles doit rayonner au bénéfice de tous ses habitants.

Une attention toute particulière doit bien sûr être portée à la jeune, voire la très jeune génération. Souvenons-nous de l'exposition "J'avais 20 ans en 45", occupant la majorité de la surface du Cinquantenaire et couvrant l'histoire de 1925 à 1945. Plus récemment, la très intéressante exposition "C'est notre histoire", mise en place en 2008 par le Musée de l'Europe sur le site de Tour&Taxis, présentait 50 ans d'aventure européenne à travers toutes sortes de supports. Voilà des organisations, pour ne reprendre que ces deux dernières initiatives, qui ont permis, surtout aux plus jeunes d'ailleurs, d'être éveillés et conscientisés à la citoyenneté au travers d'une approche culturelle intelligemment conçue.

Pour notre groupe, cette question est très importante et il nous semble qu'une réelle priorité doit être accordée à ce type d'initiatives. S'il est évident que la Commission communautaire française ne peut à elle seule réaliser des actions de la sorte, il est possible, et pour nous souhaitable, que l'institution francophone bruxelloise s'inscrive dans des projets avec d'autres partenaires, qu'il s'agisse d'autres entités publiques ou d'acteurs privés actifs dans le secteur culturel.

J'aurais aimé savoir si des initiatives avaient déjà été entreprises par la Commission communautaire française pour cette année ou si elles allaient l'être prochainement. Le cas échéant, pourriez-vous nous éclairer sur la politique de la Commission communautaire française dans ce domaine et nous détailler les actions ainsi programmées? Une approche spécifique est-elle envisagée pour le plus jeune public?

Par ailleurs, est-il prévu d'intégrer cette question dans le prochain Plan culturel? Dans l'affirmative, quelles sont les orientations retenues par le Gouvernement?

Mme la Présidente.- La parole est à M. Vincent Lurquin.

M. Vincent Lurquin (Ecolo).- La culture est un droit constitutionnel. Ce n'est pas par hasard que le premier considérant qui fonde les recommandations en vue de l'élaboration du Plan culturel soit celui-là. Il rappelle que la culture est un droit. Si ce rappel est simple, vous conviendrez que l'effectivité de ce droit est bien sûr beaucoup plus complexe. Il ne suffit pas de dire le droit pour qu'il se

concrétise et le fameux article 27 de notre Constitution n'a souvent rien à voir avec la réalité. Nous le savons au niveau du logement, de l'emploi, de l'éducation, mais, au niveau de la culture, la disparité des droits, l'inégalité des chances, la difficulté d'accès à la culture est bien plus forte encore. Ici, la marge remplace parfois la page.

Quel dénominateur commun existe-t-il dans l'accès à cette culture? Quelle définition de celle-ci réunit les différents quartiers de la Région? Sont-ce cette diversité culturelle, philosophique, ces origines multiples qui la traversent et la constituent? La commission a décidé, non pas de répéter la réalité d'un droit formel, mais d'entrer concrètement dans des recommandations qui doivent donner un contenu à ce droit à la culture que chacun doit pouvoir revendiquer.

La première ligne de force de nos travaux a été de s'attacher à garantir l'effectivité de ce droit. C'est de celle-ci que nous avons débattu avec les nombreux acteurs culturels que nous avons auditionnés. C'est elle qui fonde la nécessité de faire de la culture une des priorités de notre agenda politique.

M. Ahmed Mouhssin détaillera pour le groupe Ecolo l'ensemble des recommandations présentées par la commission. Je me contenterai de parcourir rapidement les lignes de force de ce travail, de souligner l'importance du travail accompli et la qualité de tous ceux qui ont été auditionnés. Ils ont fait la preuve de ce qui constitue le deuxième considérant de nos recommandations, à savoir le dynamisme du monde culturel à Bruxelles.

La seconde ligne de force de ce travail a été de l'inscrire dans l'élaboration du plan culturel que vous allez, Monsieur le Ministre, nous présenter prochainement. C'est en parfaite complicité avec vous, mais aussi avec les membres de votre cabinet, qui se retrouvent sur les bancs du Gouvernement aujourd'hui, que nous avons réalisé ces auditions. Un travail de complémentarité avec le Gouvernement et le Parlement, ce doit être également souligné.

Vous savez que l'attente est grande de découvrir le bébé dont le faire-part de naissance était déjà inscrit dans la déclaration de politique générale du début de législature. Attente politique, mais aussi attente citoyenne et impatience légitime des acteurs et opérateurs culturels. Ils furent le réveille-matin, mais aussi le métronome de ce large débat sur la culture. Il faut également donner un coup de chapeau au Réseau des arts de Bruxelles, qui, en déposant son plan culturel pour Bruxelles axé sur 34 propositions, fut l'aiguillon de cette nécessité d'une refondation, à défaut d'une révolution culturelle.

Ils rappelaient qu'au même titre que d'autres secteurs, les arts et la culture doivent occuper une place centrale dans l'expression des ambitions de Bruxelles. Ils disaient, dans ce large réseau qu'ils ont construit, vouloir dépasser les questions d'appartenance pour promouvoir l'idée d'un creuset, d'un terreau, d'un terrain de la créativité à la volonté délibérément interculturelle dans les pratiques, d'une culture qui fait partie intégrante de la réalité urbaine et de sa construction. Ils disaient vouloir enthousiasmer et convaincre.

Ils nous ont enthousiasmés, ils nous ont convaincus également de participer, comme Parlement, à la réflexion sur une culture bruxelloise et à procéder à ces auditions. Leur intervention a justifié, comme l'a très bien dit notre rapporteuse Caroline Désir -qui est modeste, mais dont je souligne l'excellence du rapport-, d'entreprendre des auditions non pour contester, mais pour approfondir, compléter, renforcer le travail entamé par les experts du Réseau des arts, notamment par une réflexion générale et transversale qui prend en compte également les aspects sociaux de la culture, le secteur socioculturel et la cohésion sociale, qui sont parties prenantes au débat.

Le secteur socioculturel, on s'en gausse parfois en l'appelant le "socio-cu", héritage de mai 68. Mais, comme le rappelait Christine Kulakowski, de quoi s'agit-il au juste, sinon de la nécessité d'inclure une dimension sociale dans la variable culturelle, une dimension culturelle dans la variable sociale.

Le secteur socioculturel revient à travailler avec des populations qui ne sont pas nécessairement favorisées, mais qui sont à l'évidence des êtres de culture. Cette démarche est d'autant plus légitime que les actions socioculturelles sont de réels moteurs d'insertion. À n'en pas douter, la langue fait partie du domaine socioculturel, tout simplement parce que la langue est la porte d'entrée à la culture.

La commission a également sondé ce rapport entre la langue, la culture et l'enseignement, en invitant à auditionner ceux qui sont trop souvent oubliés comme acteurs essentiels de l'accès à la culture: les théâtres pour enfants. La langue et l'école sont les préalables à l'accès à la culture et à la participation. Langue et école font partie du patrimoine culturel à soutenir et à valoriser. Comme le disait Roger Deldime, directeur du théâtre la Montagne magique, c'est par le biais des spectacles scolaires que sont touchés les publics scolaires les plus défavorisés.

Autre chantier sondé: la diversité. M. Antoine Pickels, directeur du Théâtre de la Maison du Spectacle - La Bellone, nous a rappelé que Bruxelles restait trop cantonnée à une sorte de haute culture, qui a certes une grande reconnaissance internationale, mais n'intéresse qu'une tranche relative de la population. La richesse culturelle de Bruxelles tient à sa diversité. L'interculturalité paraît un puissant levier, à même de générer une identité propre à la Région bruxelloise. Elle est l'un des meilleurs moyens de lutter contre les discriminations, d'aboutir à une réelle cohésion sociale.

L'interculturalité, elle s'avance dans le respect des Communautés. Nous ne devons pas avoir peur, nous ont-ils dit, de cette culture communautaire trop souvent "sous-subsidiée". Elle s'ancre dans les origines ou, selon l'expression utilisée par Mme Teitelbaum, dans "les racines et les ailes". Ces communautés doivent faire partie de notre champ culturel. Ne les laissons pas de côté sous prétexte d'universalisme, ne lisons pas les différences ou les aspérités: Bossemans et Coppenolle, c'est la culture du Daring et de l'Union, ce n'est pas la même culture que celle des Lions indomptables.

Cette approche communautaire de la culture est le meilleur rempart contre tous les communautarismes. Caroline Désir le rappelait, ce communautarisme est défini comme *"débutant là où s'arrête la mixité, le dialogue, qui exclut ou s'exclut de l'autre, qui pose sa manière d'être comme la seule possible et légitime"*. Antoine Pickels le confirme lorsqu'il constate que *"Bruxelles souffre d'un écart entre la culture qui fait son image, notamment à l'international, défricheuse, laboratoire, branchée, capitale, et de trop grandes parts de la population qui, larguées économiquement et issues de cultures non urbaine, ne se reconnaissent pas dans cette culture, ne l'identifient pas comme étant une valeur dont on peut être fier"*.

Sans niveler par le bas, il importe que l'art intègre une dimension interculturelle qui est celle de sa population, en diversifiant ses équipes, en mêlant les programmations, en favorisant mieux l'expression d'artistes issus de la diversité et en multipliant les dispositifs de médiation.

Cependant, il n'y a pas que l'interculturalité qui importe. Il y a aussi le fait que l'on doit résoudre la fracture sociale. Si l'offre culturelle est considérable en région bruxelloise, seule une frange malheureusement très réduite de sa population en profite. Pour penser cette culture, il faudra développer ce que les opérateurs culturels ont appelé "une pensée fédérée", au sein de laquelle les lignes de nos communautés ne peuvent

servir de frontières. Un exemple simple a été développé par M. Thierry Van Campenhout, président des centres culturels bruxellois et du centre culturel Jacques Franck. Il consiste en une cartographie, qui devra naturellement inclure les institutions culturelles, tant francophones que néerlandophones, souvent très proches les unes des autres. Celle-ci rendrait possible une meilleure perception de l'organisation spatiale de la culture et des nombreuses enclaves culturelles. Elle rendrait aussi les publics potentiels mobiles, dépassant ainsi les logiques territoriales, tant communales que régionales.

Bien sûr, il faut des moyens pour cette culture, pour ouvrir l'ensemble de ces chantiers, pour établir ce socle culturel. Soyez assuré, Monsieur le Ministre, que nous vous y aiderons. N'oublions cependant pas que la culture est aussi génératrice de croissance, d'emplois, de cohésion sociale et même de sécurité. Quand vous établirez votre budget, n'oubliez pas ce proverbe africain repris par M. Roger Deldime: *"En Afrique, il suffit d'avoir un baobab pour amener tout un village de l'âge de 3 à 90 ans à écouter un griot"*.

Enfin, je tiens à vous remercier, ainsi que vos collaborateurs et l'ensemble des personnes qui ont été auditionnées. Certaines sont d'ailleurs ici parmi nous aujourd'hui. Merci également à tous les membres de la commission, qu'ils soient de la majorité ou de l'opposition. Si les débats furent parfois tumultueux -n'est-ce pas Mme Rousseaux?- ils furent toujours respectueux. Nos travaux ont permis à la culture d'entrer dans notre Parlement et, comme le disait M. Rival Capone, le mouvement hip-hop a besoin du politique pour sortir du ghetto dans lequel d'aucuns voudraient l'enfermer. Nous avons aussi, en tant que politiques, besoin de ce dialogue avec tous les opérateurs culturels, afin de ne pas nous enclaver dans notre vie parlementaire. Montesquieu parlait de l'esprit des lois, mais c'est peut-être également la culture qu'il évoquait pour comprendre les lois, pour légiférer et pour aboutir à l'effectivité de l'ensemble de nos droits.

(Applaudissements)

Mme la Présidente.- La parole est à M. Serge de Patoul.

M. Serge de Patoul (FDF).- Je voudrais tout d'abord remercier tous les intervenants et toutes les personnes qui ont accepté d'être auditionnées par la commission. Indiscutablement, chaque apport a été intéressant, productif, interpellant et a permis d'alimenter la réflexion.

Dans le cadre de ce débat, je voudrais mettre l'accent sur quelques aspects. Je n'ai pas la prétention d'être exhaustif. Ma volonté n'est pas de faire un catalogue, mais de marquer des touches et des sensibilités par rapport à un Plan culturel au niveau de notre Région.

La notion de culture se décline dans un ensemble de domaines. Essentiellement liée à une expression et donc à une langue, la culture se décline également dans l'art plastique et dans la musique. La culture est donc un moyen d'expression pour tout un chacun. C'est donc aussi une ouverture d'esprit et des formes et des possibilités d'apprentissage. Dès lors, une politique culturelle doit en permanence agir pour que la culture se retrouve dans les lieux de vie de tous et que tout le monde prenne aussi le chemin des lieux où la culture se diffuse. Comme l'a dit M. Lurquin, dans cet aspect-là, la bonne connaissance de la langue constitue un élément essentiel.

Les spécificités de Bruxelles sont essentiellement le fait d'être la capitale de l'Europe et une ville francophone. Rappelons que, si Bruxelles est la capitale de l'Europe, c'est la résultante d'une combinaison, d'une part du lien entre les cultures latines et les cultures germaniques, et d'autre part de sa situation géographique et de son caractère de ville essentiellement francophone. Ceci est une réalité historique. La Région

bruxelloise est donc dans l'obligation de valoriser cette culture française.

Dans un monde qui se globalise, il m'apparaît essentiel d'avoir ce souci permanent. Effectivement, force est de constater, pour de multiples raisons, dont essentiellement des raisons économiques, que nous assistons à des phénomènes de standardisation dans tous les domaines, y compris dans le domaine culturel. C'est le modèle nord-américain anglo-saxon qui, aujourd'hui, donne les formes culturelles du standard qui tendent à s'imposer à travers le monde.

Assurer à la capitale de l'Europe son statut de ville francophone et de ville du rayonnement de la culture française constitue une contribution substantielle au développement de la diversité culturelle et s'oppose donc clairement à la standardisation des cultures. Il est donc nécessaire d'avoir une attention vis-à-vis des institutions internationales, et plus particulièrement des institutions européennes, pour leur donner le goût et l'envie de découvrir et de s'approprier la culture française. Tout le monde sait que l'apprentissage d'une langue et l'ouverture à une culture sont d'abord une question de désir et d'envie. Il faut donc créer ce désir et cette envie.

Notre Région doit œuvrer dans ce sens. Ainsi, elle sera également le reflet de son statut de capitale de l'Europe, puisque l'Union européenne se veut être une institution démocratique qui respecte les différences culturelles en son sein. Dans cette perspective, il est évident que l'expression culturelle doit s'étendre sur le vrai territoire de la région bruxelloise. C'est un non-sens de penser que la capitale de 502 millions d'Européens se limite à 19 communes.

Dans l'esprit des valeurs démocratiques portées par les artisans de la construction de l'Europe et de la culture française, un Plan culturel de la Région bruxelloise doit s'étendre aux communes de la périphérie. Il serait inadmissible de fermer les yeux devant la volonté identitaire et la purification culturelle que mène le Gouvernement régional flamand à l'encontre des cultures européennes dans les communes périphériques. Être complice par le silence et accepter cette politique du Gouvernement régional flamand irait totalement à l'encontre de la construction européenne. Bruxelles, capitale de l'Europe, ne peut être inerte face à cette situation.

Il manque très clairement à Bruxelles une réelle symbolique qui rallierait l'ensemble des citoyens européens. Peu de place est réservée à la culture européenne. La construction d'un musée de l'Europe didactique et ludique, à la hauteur de l'ambition des pères fondateurs, s'inscrirait par exemple dans la création d'un pôle culturel touristique et de loisirs. Bruxelles doit être un lieu de passage obligé pour tous les Européens, un lieu de rencontres du monde.

Même s'il existe un folklore bruxellois qui a toute sa saveur et sa raison d'être, il m'apparaît erroné de vouloir construire une culture bruxelloise. Autant il faut œuvrer contre la standardisation des cultures ou contre des politiques culturelles nationalistes identitaires, autant il faut éviter un localisme abscons.

Bruxelles a été choisie comme ville de cœur et comme ville du "chez soi" par une population aux origines culturelles multiples. Il y a donc lieu de respecter aussi ses spécificités et d'en faire une richesse. À aucun moment, nous ne pouvons accepter une politique culturelle identitaire qui rejeterait la culture de l'autre. Pour ce faire, le pouvoir public doit veiller à faire connaître et informer correctement l'ensemble de la population des offres culturelles des différentes communautés culturelles agissant en région bruxelloise. Nous soutenons d'ailleurs une demande légitime des milieux culturels, exprimée lors des auditions, d'établir une sorte de cartographie des propositions culturelles. Ce travail doit être accessible au public de la manière la plus simple et la plus souple. Avec les nouvelles technologies, le pouvoir public est à même de mettre ces informations à la portée de tous.

Un autre aspect essentiel d'un plan culturel est l'accès à la culture. Cette question doit être déclinée de plusieurs manières, afin de disposer d'outils multiples en vue d'atteindre l'objectif d'un accès pour tous. Un premier accès consiste à mettre la culture dans la ville, à la valoriser et la mettre en évidence pour la faire découvrir et comprendre.

Les indications et les explications sont donc essentielles pour offrir un accès à la culture urbaine à tout citoyen. Une cohérence de présentation et de pratique est ici indispensable, parce que cela contribue à la clarté et à la compréhension de tous.

Une deuxième voie d'accès peut être fournie par la synergie entre culture et autres activités. Par exemple, le secteur de l'horeca est susceptible d'accueillir, suivant les lieux, des expositions, des concerts ou des spectacles. Cette synergie se fait dans l'intérêt de chaque partenaire. Se saisir d'endroits comme les commerces peut valoriser tant les artistes que la beauté de lieux, et en particulier celle des vitrines.

Mettre le beau dans la vie de tous les jours est une mission des pouvoirs publics. Les initiatives de ce type sont simples à organiser et peuvent vite intéresser la population si cette dernière est correctement informée.

Ces deux premières pistes mènent la culture vers les lieux de vie de la population.

L'autre logique consiste à attirer la population dans les lieux de production et de diffusion de l'art. Les lieux de production sont essentiellement les académies et les ateliers créatifs. Étant donné que la culture a un peu déserté l'enseignement, il y a lieu d'organiser des synergies entre les écoles et les académies, c'est-à-dire les lieux de production.

Même si cela sort peut-être quelque peu d'un débat lié à un plan culturel pour la Région, je ne peux m'empêcher de souligner l'importance d'une réintroduction plus intense de la culture et des arts dans la formation des futurs enseignants, en particulier de ceux du cycle maternel et primaire. J'attire l'attention sur le fait que l'apprentissage de la musique par les enfants, et en particulier par les tout-petits, constitue un moyen intéressant d'établir des diagnostics sur d'éventuelles difficultés d'apprentissage.

Sans que ce ne soit lié au budget de la Commission communautaire française, il est important de souligner que les académies des arts, de la musique et des arts de la parole se voient aujourd'hui limitées par une enveloppe budgétaire qui ne leur permet plus, aujourd'hui, de répondre à l'ensemble des demandes. Cette situation ne peut que réduire la capacité à créer les synergies entre les écoles et les académies. C'est évidemment regrettable.

Une concertation entre le Gouvernement de la Commission communautaire française et le Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles doit avoir lieu en vue d'augmenter le nombre d'heures d'enseignement dans les académies en Région bruxelloise. Je pense aussi à la possibilité de prévoir de nouvelles heures d'enseignement dans les académies à horaire de jour, puisqu'aujourd'hui, nous connaissons essentiellement des situations d'horaires décalés. La demande existe et l'on ne peut y répondre.

Il y a indiscutablement une différence sociale dans ce domaine: parmi ceux à qui nous devons dire "non" faute de place, certains auront la capacité financière de continuer leur formation via des cours particuliers, d'autres devront l'arrêter faute de moyens.

Outre ces synergies entre écoles et académies, il est absolument nécessaire de veiller à des collaborations entre les centres culturels et les écoles. A priori, un centre culturel est un lieu de diffusion de la culture. Il faut assurer aux jeunes qu'ils pourront retrouver les aspects sacré et festif du spectacle. Jeunes et moins jeunes doivent comprendre le potentiel d'expression d'un spectacle et sa capacité à faire

passer des messages.

Un Plan culturel en région bruxelloise doit s'inscrire dans l'unité de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Les débats relatifs à la régionalisation de la culture ont fleuri récemment dans la presse. Les FDF continuent à considérer que la culture française constitue le ciment de la Fédération Wallonie-Bruxelles. C'est pourquoi ils refusent de s'inscrire dans une logique régionaliste.

Une action culturelle menée en région bruxelloise doit se baser sur la réalité en concertation avec les pouvoirs locaux, soit les communes. Ce sont elles qui disposent du plus d'infrastructures et qui assurent la proximité de la culture avec la population. Dans le même temps, nous devons conserver la logique de la Fédération Wallonie-Bruxelles dans la politique culturelle que nous développons.

Vu l'existence de ces infrastructures et l'ensemble des initiatives prises par les pouvoirs locaux, une cartographie de l'offre pourrait faciliter une concertation entre les différents preneurs d'initiatives et assurer une diversification des offres culturelles.

Dans le secteur de la culture, il nous apparaît préférable de s'inscrire dans une logique de synergie entre partenaires plutôt que dans une logique de concurrence. En d'autres termes, l'ensemble des acteurs du monde culturel est inscrit dans une cause commune et non de concurrence.

Enfin, un Plan culturel doit aussi permettre aux artistes de se montrer. Il n'y a aucun intérêt à faire de la culture cachée. La culture prend son sens lorsqu'elle est connue et partagée. Il y a donc lieu d'offrir aux artistes, les jeunes en particulier, un accès aux lieux de diffusion. Dans cette perspective, un centre culturel doit jouer un rôle fédérateur d'expression.

La culture constitue indiscutablement l'un des reflets d'une société. La volonté des FDF est de rendre la culture présente dans la vie de tous les jours, car elle peut indiscutablement porter les personnes et stimuler leurs projets. À ce titre, elle participe à la cohésion sociale.

(Applaudissements)

Mme la Présidente.- La parole est à Mme Caroline Désir.

Mme Caroline Désir (PS).- Je commencerai ma deuxième intervention en citant Octavio Paz, prix Nobel de littérature en 1990: *"Toute culture naît du mélange, de la rencontre et des chocs. À l'inverse, c'est de l'isolement que meurent les civilisations"*. Cette affirmation illustre parfaitement le propos que je voudrais développer ce matin au nom de mon groupe.

La culture est une nécessité dans le monde d'aujourd'hui, un enjeu social de premier ordre. Nous nous attachons dès lors à défendre, plus particulièrement au nom de ce principe, l'accès du citoyen bruxellois à la culture, comme acteur et utilisateur.

L'accès plein et entier à la culture est l'une des conditions essentielles -peut-être la première- de la pleine participation du citoyen à la société dans laquelle il vit et devrait s'épanouir. Toutes les cultures, dans leurs diversités, doivent être prises en compte et respectées. Toutes les cultures brassées dans notre Région doivent permettre l'épanouissement citoyen des Bruxellois et leur bien-être au quotidien.

J'ai conscience que les obstacles d'ordres géographique, physique, éducatif, social ou économique freinent encore l'accès du plus grand nombre à la culture et renforcent ainsi les phénomènes d'exclusion, plus particulièrement pour les groupes les moins favorisés de la population.

Les exclusions sociales et culturelles restent trop nombreuses; elles génèrent un profond ressentiment et un mal-être dans nos populations. On ne peut y rester insensible, tant l'exclusion est devenue intenable dans la société d'aujourd'hui. On ne peut tolérer les entraves et les formes d'exclusion culturelle qui s'insinuent aux côtés de l'exclusion sociale que ces

populations subissent déjà trop lourdement.

Constatant qu'il convient de mieux connaître les conditions de l'accès à la culture et d'en identifier les obstacles pour améliorer la participation de tous à la vie culturelle, je me suis attachée à guider en ce sens les recommandations défendues par mon groupe. J'ai tout particulièrement tenu compte de cet objectif social très important d'intégration, base essentielle que le PS défend depuis toujours: celui de la défense de la culture et de son expression comme de réels biens d'utilité publique.

L'accès de tous à la vie culturelle relève bel et bien d'un droit fondamental qui se doit d'être garanti, au-delà des textes juridiques essentiels, comme l'article 23 de la Constitution qui grave dans le marbre des droits fondamentaux de l'homme "le droit à l'épanouissement culturel et social".

Cela n'exonère pas notre Région de poursuivre ses efforts pour rayonner davantage à l'échelon international au titre de capitale européenne, et pour inciter les publics des institutions européennes à participer davantage à notre vie culturelle.

Mais c'est sur le terrain et dans le concret que le droit culturel doit être garanti. C'est au jour le jour et sans relâche que l'offre culturelle -son accès, surtout- doit être valorisée et soutenue. En tant que femmes et hommes politiques, nous nous devons de lever toutes les entraves qui limitent l'accès au phénomène culturel, ici en région bruxelloise, dans nos communes, mais aussi dans nos quartiers, au plus proche de nos concitoyens.

L'école, le théâtre pour jeunes publics et les nombreux acteurs culturels et associatifs doivent jouer un rôle crucial d'ouverture et d'éducation à la culture dès le plus jeune âge, en particulier pour ceux qui, sans cela, ne pousseraient jamais la porte d'un théâtre ou d'un musée.

La culture -on l'a suffisamment constaté au travers des auditions du secteur en commission- est bien l'affaire de toutes et de tous. Nous avons voulu, au travers des recommandations déposées ce jour au Parlement -en concertation au sein de la majorité et avec l'opposition- libérer la participation de tous les citoyens bruxellois à la large et riche vie culturelle proposée aux quatre coins de notre Région.

Les enjeux du développement territorial de notre Région nécessitent en outre la transformation et le déploiement d'une offre culturelle sans limites et au plus proche de nos concitoyens. Une telle proximité est essentielle à mes yeux. Une série de nos recommandations s'y attachent plus particulièrement. Elles demandent de tenir compte des besoins de la population bruxelloise pour évaluer au mieux ce qui se fait déjà, adapter l'offre et la rendre abordable pour le plus grand nombre. En ce sens, la cartographie demandée par le secteur pourrait jouer un rôle déterminant.

Il est un autre domaine de réflexion qui me tient particulièrement à cœur: le rôle essentiel que doit remplir la culture comme barrage contre les replis identitaires et la peur de l'autre, exacerbés en ces temps de crise économique, sociale et d'identité sociale.

Les valeurs communes que nous défendons pour notre société du XXI^e siècle se définissent au travers du fait culturel. C'est une évidence. Sans le respect des valeurs fondamentales véhiculées par la culture, notre modèle de société ouverte et tolérante ne peut résister. Dans le tissu social multiculturel de Bruxelles, l'exigence même de toute politique démocratique impose que nous ne rejetions aucune culture.

Si la culture véhiculaire première à Bruxelles est la culture francophone et, à ce titre, est à défendre, nous n'oublions pas l'expression du multiculturalisme comme fait existant au sein de notre Région, mais aussi la nécessité de laisser une place non négligeable aux expressions culturelles issues des minorités habitant la région bruxelloise. L'exigence démocratique veut qu'aucune culture ne soit omise du paysage bruxellois et que l'offre culturelle profite à tous ses habitants.

La culture joue par ce biais un rôle fondamental de cohésion sociale et de porte-étendard du vivre ensemble, que je défends avec force et vigueur au nom de mon groupe. En effet, quel meilleur vecteur d'un vivre ensemble épanouissant pour tous nos concitoyens que l'expression culturelle qui permet d'éviter le repli sur soi? La culture revêt ici un caractère essentiel, celui de réunir la diversité sociale et culturelle des habitants de Bruxelles.

L'identité urbaine forte que nous connaissons à Bruxelles exige un haut degré d'exercice du vivre ensemble. Les quartiers qui, malheureusement, concentrent un plus grand nombre de difficultés socio-économiques ne peuvent être exclus de l'offre culturelle.

L'évolution de la population bruxelloise, mais également les importants enjeux et défis de demain que nous rencontrons à Bruxelles et dont nous avons brossé un bref aperçu ce matin, exigent que nous ne passions pas à côté des réels besoins de nos populations en matière de culture. Les difficultés peuvent paraître grandes tant la complexité institutionnelle semble importante. Mais en ne prenant pas la réelle dimension des exigences sociales ou en ne relevant pas nos manches comme nous l'avons fait en commission, nous passerions à côté de notre rôle politique de premier plan: celui d'être les défenseurs et les promoteurs du plein épanouissement de nos concitoyens.

Nous sommes confrontés à un défi de taille: le modèle culturel bruxellois est à repenser. Les nouvelles réalités sociales et sociétales rendent sa refonte indispensable. Les publics et les objectifs d'hier ne sont plus ceux d'aujourd'hui.

Les auditions du secteur culturel soutenu par la Commission communautaire française, dans toute la diversité de ses actions, doivent nous faire prendre conscience de ces enjeux. Nous avons voulu y répondre en exprimant, majorité et opposition, de manière unanime, les recommandations que je vous ai présentées.

Je souhaite très sincèrement remercier mes collègues, mais aussi les services et les collaborateurs de groupe, avec qui nous partageons aujourd'hui la satisfaction du travail parlementaire accompli. Nous avons, ensemble, après de nombreuses heures d'auditions, de discussions et de débats parfois soutenus, eu la conviction d'œuvrer en faveur de nos concitoyens.

Puissent nos recommandations continuer à vous éclairer favorablement dans vos politiques culturelles et dans l'élaboration de votre Plan pour Bruxelles, et nous amener tous, en cette fin de séance plénière, à la conclusion que *"la culture est ce qui fait d'une journée de travail une vraie journée de vie"*, pour paraphraser Georges Duhamel.

(Applaudissements)

Mme la Présidente.- La parole est à M. Hamza Fassi-Fihri.

M. Hamza Fassi-Fihri (cdH).- Je souhaiterais remercier l'ensemble de mes collègues membres de la commission pour les nombreux échanges que nous avons eus sur cette question. Sans refaire le rapport, je voudrais souligner quelques éléments forts qui ressortent du diagnostic et des interventions de tous ceux que nous avons eu l'occasion d'entendre. Je les remercie et, à travers eux, l'ensemble du monde culturel particulièrement effervescent à Bruxelles.

Parmi les éléments forts pointés par les différents intervenants figuraient la question de la disparité géographique de l'offre, l'importance de celle-ci, mais aussi son accès limité, la dichotomie entre l'image internationale de plus en plus forte et visible et la vie culturelle et artistique dans les quartiers, la difficulté de garder les artistes à Bruxelles, et enfin la gouvernance qui revient régulièrement.

Nous avons un secteur culturel très diversifié et actif qui a pris plusieurs initiatives et qui est à l'origine de nombreuses

tentatives d'organisation. C'est une chance pour nous d'avoir un secteur culturel en pointe. En tant que pouvoirs publics, nous avons le devoir et la responsabilité de nous inscrire dans cette dynamique créée bien avant nous par le secteur. Cette responsabilité, nous devons l'assumer collectivement parce que la culture est une chance, un droit de l'Homme, un droit constitutionnel, mais c'est aussi un devoir des institutions, un devoir de civilisation et d'humanité.

Lors des discussions portant sur le budget de l'année 2011 concernant la culture, vous nous aviez annoncé que 2011 serait l'année de l'élaboration du Plan culturel bruxellois. Vous rappeliez alors que le Réseau des arts de Bruxelles avait eu l'occasion de faire part de ses réflexions en lien avec le Plan culturel. Vous disiez aussi que ce plan n'intégrait pas suffisamment la dimension sociale et de cohésion de la culture. C'est à cet effet qu'ont été programmées les auditions sur la culture, faisant ainsi témoigner les acteurs culturels issus du secteur socioculturel, outre le secteur artistique. En parallèle, vous nous aviez également informés que les administrations de la Commission communautaire française et de la Fédération Wallonie-Bruxelles clôturaient une cartographie des opérateurs soutenus par ces deux entités.

Si j'avais déjà, à l'époque, salué l'initiative du Réseau des arts et le début des auditions en commission, j'avais également souligné mon sentiment quant à la nécessité de proactivité de la Commission communautaire française dans ce domaine.

Nous sommes maintenant au terme du premier semestre de l'année 2012 et le secteur attend avec impatience -c'est peu dire- le Plan culturel pour Bruxelles que vous aviez annoncé à l'époque. J'espère que les recommandations qui vous seront remises pourront être pleinement intégrées au sein de ce Plan, car elles sont le reflet de cette intense collaboration entre les commissaires et le secteur culturel. J'en profite d'ailleurs pour vous demander le calendrier prévu concernant sa présentation, sa finalisation et sa mise en œuvre.

En parallèle à l'élaboration du Plan culturel, la Fédération Wallonie-Bruxelles et la Commission communautaire française ont lancé ensemble les Assises du développement territorial de la culture. La démarche consiste à prendre pour point de départ un relevé pertinent d'informations économiques, sociales et culturelles en vue de fonder ensuite une logique d'aménagement culturel du territoire.

L'objectif de cette réflexion vise à :

- favoriser une meilleure coopération entre les opérateurs culturels du territoire;
- penser ensemble un meilleur accompagnement et une meilleure régulation de l'investissement public;
- favoriser l'insertion de l'action culturelle au sein d'une réflexion plus globale du développement économique, social et culturel du territoire.

Les auteurs de ce diagnostic partagé le précisent d'emblée: ce texte n'est nullement un "Plan culturel" bis, mais une contribution, parmi d'autres, à l'enjeu culturel majeur qu'est la coordination et le développement des stratégies culturelles sur le territoire bruxellois.

Monsieur le Ministre, vous connaissez l'attachement de notre groupe à la construction participative d'un document d'une telle importance et aux suites données aux débats de fond engagés avec le secteur. Nous souhaiterions donc connaître l'état d'avancement de ces Assises pour juger au mieux l'inclusion de ces apports au sein du Plan culturel pour Bruxelles.

Pourriez-vous nous transmettre l'état d'avancement des conclusions des Assises? Cela nous paraît particulièrement opportun au vu de l'importance que les commissaires ont accordée à la territorialité dans les recommandations qui vous sont présentées.

Plusieurs propositions incluses dans les recommandations portent sur la question du territoire et de la culture. Dans l'axe "gouvernance", on retrouve, par exemple, la proposition en faveur de la création d'une plate-forme de réflexion et de concertation sur la coopération et les partenariats culturels réunissant l'ensemble des pouvoirs publics compétents pour les politiques culturelles bruxelloises et les fédérations, associations et opérateurs culturels sur le territoire de la Région.

Je prendrai l'exemple de ce qui a pu être mis en place en matière de tourisme en plus d'une dizaine d'années. Si le tourisme est une compétence communautaire, malgré cela, parce que cette matière a des impacts qui touchent le territoire, l'économie, le développement et l'aménagement du territoire, tant les pouvoirs publics que les opérateurs du monde du tourisme ont franchi les frontières institutionnelles. Ils ont organisé une concertation, ont créé un jargon et des objectifs communs, et ont pu orienter les moyens vers des buts définis ensemble. Aujourd'hui, les politiques touristiques à Bruxelles ne ressemblent plus à ce qu'elles étaient il y a une décennie: elles participent au développement et à l'avenir de la région bruxelloise.

La culture devrait s'inspirer de cette réussite en matière de tourisme. Rien n'empêche qu'indépendamment des frontières institutionnelles, les différents pouvoirs publics, les opérateurs publics et privés et les représentants du secteur discutent, échangent, créent leur jargon commun, définissent leurs objectifs à long et moyen termes et que chacun, revenant dans son espace institutionnel, puisse prendre sa part du travail collectif.

Une deuxième proposition mise en avant dans les recommandations, qui touche également à la question territoriale, concerne la cartographie complète de l'offre culturelle et le cadastre des espaces culturels disponibles.

La cartographie a été présentée dans différentes instances, dans des groupes de travail et lors de séances publiques. Elle a donné un éclairage intéressant sur les bassins de l'offre culturelle, mais avait pour principal défaut de ne reprendre que les opérateurs subventionnés par la Fédération Wallonie-Bruxelles et par la Commission communautaire française. Il faudra y intégrer les initiatives des autres institutions publiques comme la Vlaamse Gemeenschapscommissie et les institutions communales ou privées. Nous disposerons ainsi d'une cartographie complète reflétant la vie culturelle et artistique à Bruxelles.

La troisième proposition que j'extrai des recommandations concerne l'axe "Développement et rayonnement". Il s'agit de porter une attention accrue à l'offre culturelle dans le cadre des contrats de quartier et des zones prioritaires de développement régional.

Vous l'aurez compris, Monsieur le Ministre, pour mon groupe et pour moi-même, il est primordial de fournir à la population bruxelloise une offre culturelle qui soit cohérente et visionnaire, en termes d'aménagement du territoire. Culture et territoire ne doivent pas s'opposer. La culture s'enracine dans le territoire et ce dernier transforme et enrichit la culture.

J'en viens à deux autres sujets qui me tiennent particulièrement à cœur et qui, selon moi, sont liés: le développement et le rayonnement de la culture, qu'il faut mettre en lien avec l'économie de la culture, et les industries culturelles et créatives.

La culture est définie par l'UNESCO comme *"l'ensemble des traits distinctifs spirituels et matériels, intellectuels et affectifs qui caractérisent une société ou un groupe social et englobent, outre les arts et les lettres, les modes de vie, les façons de vivre ensemble, les systèmes de valeurs, les traditions et les croyances"*. Une telle définition permet de réconcilier les objectifs économiques et les objectifs sociaux.

L'Union européenne, quant à elle, fait de la culture un axe majeur de sa stratégie 2020 afin de développer une économie qui s'appuie sur la connaissance et l'innovation pour un avenir durable. Depuis 2010, la Commission européenne souligne, dans son livre vert sur le sujet, que *"les industries créatives et culturelles se composent d'entreprises hautement innovantes, dotées d'un grand potentiel économique, et constituent l'un des secteurs les plus dynamiques en Europe"*.

La prise de conscience de ce potentiel par les acteurs publics et privés progresse. De nombreuses villes intègrent déjà la culture dans leur stratégie de développement, pour organiser leur reconversion ou s'orienter résolument vers une économie de la connaissance et de l'innovation.

Le secteur culturel n'est pas isolé du reste de l'économie. Il est un important générateur de valeur directe, notamment dans les activités de production et de diffusion de contenus culturels. Au-delà, il est également facteur de développement économique indirect dans de nombreux autres secteurs d'activités, grâce à la diffusion des compétences artistiques (par exemple, les compétences de design appliquées à certains secteurs industriels) et à la transmission des innovations et des nouvelles idées au-delà du secteur culturel.

Le potentiel de valeurs et d'emplois du secteur culturel ne doit donc pas être vu de façon isolée. Il faut, en la matière, tenir compte du développement indirect que ce secteur et ses compétences particulières peuvent générer dans de nombreux autres domaines.

Il me paraît donc crucial que le secteur de la culture - dans la conception de la Commission communautaire française qui a le grand avantage de couvrir, en termes de territorialité, l'ensemble de la région bruxelloise- travaille main dans la main avec la Région.

En effet, que ce soit en termes d'aménagement du territoire, d'économie ou d'image de Bruxelles, la bonne coordination entre ces différentes compétences est le gage d'une culture ambitieuse et visionnaire. C'est pourquoi, Monsieur le Ministre, je vous demanderai de ne pas réduire le futur Plan culturel pour Bruxelles à sa seule conception propre à la Commission communautaire française, mais d'y associer vos partenaires du gouvernement régional en multipliant les contacts, en particulier sur les questions liées à l'économie et à la création d'emplois.

Vous l'avez compris, pour notre groupe, l'enjeu de la culture à Bruxelles dépasse largement les frontières de vos compétences au sein du Gouvernement de la Commission communautaire française. Néanmoins, je souhaiterais connaître le rôle que vous destinez à la Commission communautaire française dans une stratégie globale dépassant le cadre institutionnel et tendant la main aux différents pouvoirs publics et aux différentes institutions, qui ont chacune une responsabilité et un rôle à jouer dans les politiques culturelles et artistiques.

Je terminerai par un plaidoyer sur la mise en place de véritables stratégies culturelles gagnantes pour Bruxelles. Elles permettront de capter une part importante du potentiel de création et de la valeur économique et symbolique nécessaire à l'identité culturelle et à son développement, par l'accroissement de l'attractivité culturelle. Il s'agit d'inclure plus systématiquement la culture dans les stratégies de développement, pour bénéficier de son potentiel humain, économique et social. L'état des lieux étant sur le point d'être réalisé, une réflexion pourra être menée sur l'analyse des moyens financiers soutenant la culture.

Un état des lieux consolidé, en partenariat avec les autres pouvoirs publics, les institutions, les communes, les asbl et le secteur privé, permettrait aux administrations locales se trouvant dans un contexte de tension budgétaire d'optimiser l'efficacité de leur stratégie culturelle et l'utilisation de leurs subventions culturelles, en leur donnant, par exemple, les

moyens de choisir les filières, les établissements, les politiques, les métiers et les projets de recherche à soutenir dans les différentes disciplines artistiques.

(Applaudissements)

Mme la Présidente.- La parole est à Mme Jacqueline Rousseaux.

Mme Jacqueline Rousseaux (MR).- Les auditions en commission furent variées et très enrichissantes. À mon tour, je veux remercier les intervenants, ainsi que le président de la commission pour la manière dont il a mené nos réunions.

Sans doute, l'offre culturelle n'a-t-elle jamais été aussi abondante. Les initiatives en tous genres se multiplient: festivals, portes ouvertes, marchés de l'art, journées du patrimoine, conteurs de rue, rencontres, expositions, fêtes de la musique, et j'en passe. La multiplication des lieux culturels, petits et grands, le nombre d'émissions de radio ou de télévision où la culture a pris place marquent une croissance de la place prise par la culture sous toutes ses formes dans la vie de notre Région et de ses habitants.

Cependant, dans le même temps, on remarque une acculturation, une perte évidente des bases et des fondements mêmes de la culture: lire, écrire sans faute, compter.

À cela doivent s'ajouter deux autres constats: l'esprit d'analyse et l'esprit critique ont fortement disparu. Or, à des degrés divers, ces éléments sont essentiels à la structuration de la pensée et au progrès dans la connaissance. Comment maîtriser la compréhension des textes sans vocabulaire? Comment apprécier dès lors la littérature? Donner aux plus jeunes, dès l'enseignement primaire, voire dès la maternelle, le goût de la culture, ne peut que les inciter à faire les efforts nécessaires pour se l'approprier et en profiter pleinement.

Initier les enfants à la culture, à la lecture, à la musique ou au dessin dès le plus jeune âge et poursuivre cet élan tout au long de la scolarité, quel que soit leur niveau, est fondamental pour le développement personnel des individus, leur rapport aux autres et à l'environnement culturel de la société dans laquelle ils vivent. Y ajouter l'expression orale et l'expression corporelle ne peut qu'être bénéfique à la confiance en soi et à la maîtrise de soi.

Donner les outils de lecture, d'écriture, d'expression graphique, orale ou corporelle ne suffit pas. Encore faut-il initier les enfants aux différentes disciplines et leur montrer la diversité de ce qui a été fait, éveiller leur conscience, leur curiosité, leur connaissance et leur esprit critique.

Pourquoi, dès lors, ne pas introduire la culture à l'école par des actions toutes simples et peu coûteuses, telles que l'affichage de reproductions de toiles de peintres célèbres, en changeant d'époque au cours de l'année, la diffusion de musique classique, baroque ou jazz certains jours dans les préaux, les couloirs ou les classes, en indiquant le compositeur, l'époque, le style?

Pourquoi ne pas amener davantage le théâtre à l'école ou, mieux, amener les enfants au théâtre? Inviter les enfants à visiter ne fût-ce qu'un musée par an, depuis la première année primaire jusqu'à la fin de la scolarité obligatoire, les emmener au ballet, à l'opéra? Aucun enfant, aucun adolescent ne devrait quitter à dix-huit ans l'école, quelle qu'elle soit, sans avoir été éduqué aux fondamentaux des diverses disciplines culturelles, sans avoir été s'asseoir dans une salle de spectacle hors les murs de l'école, sans avoir visité trois musées et/ou sans avoir assisté à deux ou trois concerts de musique classique.

Les enfants voient dans les musées des choses que les adultes ne voient pas. Tout fait farine au moulin. Si faire entrer la culture dans les écoles est indispensable, mener les enfants et les adolescents dans les lieux de culture est tout aussi utile pour attiser leur curiosité, focaliser leur attention, leur faire comprendre que ces lieux leur sont ouverts, que ce sont des

lieux de plaisir et d'émotion, et leur donner le goût d'y revenir.

Introduire de manière volontariste la culture dans les écoles primaires, secondaires, professionnelles, techniques ou autres, ne peut que favoriser l'épanouissement des jeunes, quelles que soient leurs origines. Les initier à la culture, leur en donner le goût, inoculer en eux l'envie d'aller plus loin dans la découverte comme dans l'expression de leur propre créativité peut être un formidable facteur de cohésion sociale, outre l'épanouissement personnel de chacun auquel une politique de ce genre doit conduire.

Bien sûr, certaines écoles développent des initiatives de ce type. D'autres, hélas, pas du tout. Toutes devraient être incitées à le faire par le politique. Si les Britanniques sont de formidables débatteurs, si beaucoup ont cette faculté de se lever n'importe quand et d'entamer un discours en public avec aisance, c'est bien parce qu'ils s'exercent dès l'école.

L'éducation à la culture doit s'assortir d'encouragements à la créativité. Nous avons voulu introduire ces considérants d'entrée de jeu dans les recommandations présentées par la commission, car ils sont fondamentaux pour la formation, l'épanouissement et la mise sur pied d'égalité des Bruxellois face à la culture dès leur plus jeune âge, tout au long de la scolarité, quel que soit le milieu dont ils sont issus.

L'initiation et l'éducation à la culture sont fondamentales, non seulement en ce qui concerne les enfants, mais aussi la population dans son ensemble. La culture est un vecteur, un moteur, un guide, une joie. L'essentiel de la culture est accessible à tous, que cela soit gratuitement ou à très faible coût. Le patrimoine architectural constitue un cadre culturel en soi, la radio et la télévision sont d'excellents diffuseurs de culture, pour qui sait choisir ses émissions. Les bibliothèques, médiathèques et cinémathèques pratiquent des prix "plancher". Nombreuses sont les entrées libres ou à prix symbolique des expositions, rencontres culturelles, conférences, séances de poésie, etc.

L'accès à la culture en général n'est donc pas, dans la plupart des cas, une question de prix, mais bien une question d'éducation, de mode d'emploi; d'où l'importance de commencer à l'école. Être initié au plus tôt à la culture du lieu où l'on vit permet de se trouver en bonne intelligence avec la société et de s'y intégrer.

La Région de Bruxelles-Capitale a un triple rôle qui la rend particulièrement intéressante: capitale nationale, lieu de rencontre des cultures germanique et latine, capitale de l'Europe, et plus largement, capitale internationale.

La culture enseignée, expliquée, montrée, diffusée dans notre Région doit tenir compte de cette situation et aider les citoyens bruxellois à être en phase avec cette triple mission. Une meilleure connaissance de la culture des autres Régions du pays est indispensable et enrichissante. Pour les francophones, les émissions de la RTBF du style "Vlaamse Kaai", diffusée en français et en néerlandais, les opéras surtitrés dans les deux langues et les rencontres multipliées entre artistes des deux Communautés vont dans ce sens. Tous, francophones comme néerlandophones, nous avons intérêt à développer ces interactions enrichissantes.

Par ailleurs, il est grand temps que Bruxelles assume culturellement aussi son rôle de capitale de l'Europe. Elle a la chance d'abriter les institutions majeures de l'Union européenne: Commission européenne, Conseil des ministres, Comité économique et social, sans oublier le Parlement européen. Des dizaines de milliers d'Européens travaillent et vivent dans notre Région. Faire écho à leur présence, culturellement parlant, serait un enrichissement pour tous.

Il me semble nécessaire de saisir cette opportunité pour intégrer dans nos programmes culturels des activités émanant d'autres États membres. Cela permettrait de mieux connaître ou de mieux comprendre ces autres Européens auxquels nous

sommes désormais étroitement liés. La multiplication d'initiatives de ce genre favoriserait aussi les contacts avec ces personnes et leur meilleure intégration.

Cette culture, au sens de connaissance des arts des autres pays européens, devrait elle aussi s'inculquer dès l'école. Le MR aurait souhaité que la recommandation relative à l'Europe soit plus large. En effet, il est de notre devoir d'éduquer nos citoyens à ce qu'est l'Europe des 26 autres États membres, de les ouvrir aux cultures danoise, tchèque, irlandaise, etc. C'est élémentaire, aussi, pour renforcer la conscience européenne. Soyons la vraie capitale de l'Europe, la vitrine de la culture de ces pays.

Mais, bien sûr, nous sommes une capitale plus largement internationale, et la société bruxelloise est devenue composite. Nombreux sont les citoyens appartenant à des cultures jadis plus lointaines et encore trop mal connues. Le vivre ensemble, l'intelligence, l'ouverture à l'autre et au monde imposent que l'on révèle aussi au public les apports positifs de ces autres façons de penser et de s'exprimer par l'ouverture à l'expression philosophique, musicale ou plastique de ces cultures extra-européennes.

Les initiatives culturelles ne manquent pas; encore faut-il que tous les publics en soient informés. Il ressort largement des auditions qu'une des difficultés majeures des lieux culturels, pour ne pas dire la principale, est la communication de leurs activités. Comment toucher les publics pour chaque activité? Le coût de la communication, émerger dans l'abondance d'informations, c'est un souci quotidien auquel la Commission communautaire française devrait pouvoir apporter une réponse. Un nouveau site ad hoc -ou l'amélioration de celui existant- est l'une des voies à privilégier. Mais d'autres sont à mettre en place, nombreux étant les citoyens qui ne consultent pas internet ou n'y ont pas accès.

Une réflexion importante s'impose. Il s'agit de mettre en place des systèmes simples, assurant le relais automatique des informations concernant les activités culturelles vers des réseaux de toute nature et couvrant toutes les catégories d'âge et de population de la région bruxelloise.

Dès lors que ces recommandations incitent à la mise en place d'une plate-forme de réflexion et de concertation sur la coopération et les partenariats culturels, il va de soi que cette plate-forme doit se composer des pouvoirs publics compétents pour leur politique culturelle et des opérateurs, fédérations et associations culturels issus tant des secteurs public que privé, qu'ils soient ou non agréés ou subsidiés. De même, il a été souhaité qu'une cartographie complète des opérateurs et lieux culturels soit établie, quel que soit le statut de ceux-ci, agréés et reconnus ou non.

Ces deux points ont été considérés comme évidents par la commission. Il est utile cependant de les rappeler et d'insister sur le fait que chacun apporte sa contribution à la vie culturelle de la région bruxelloise et qu'il est bon que les structures de divers types d'activités et de divers types de modes de fonctionnement puissent faire entendre leur point de vue lors de l'élaboration d'un Plan culturel pour Bruxelles.

Il est arrivé trop souvent jusqu'à présent que des lieux culturels majeurs sur la place de Bruxelles soient ignorés dans les publications émises par les pouvoirs publics, sous prétexte qu'ils n'étaient pas reconnus, ni agréés, ni subsidiés par la Communauté française. Ce type de différenciation n'a pas de sens lorsque l'on se situe du point de vue du citoyen, du consommateur de culture.

D'autres anomalies résultent de cette différence. Par exemple, les subventions Art et Vie sont des interventions financières accordées aux seuls lieux culturels reconnus et subsidiés pour déterminer l'achat d'un ou plusieurs spectacles parmi ceux sélectionnés par les pouvoirs publics. Le résultat est que les lieux culturels déjà largement alimentés par une enveloppe budgétaire annuelle de plusieurs centaines de milliers d'€ sont

seuls à pouvoir bénéficier d'une aide ponctuelle à l'achat de spectacles promus par Art et Vie. Les lieux non subsidiés doivent, par contre, payer le prix plein pour le même spectacle. Cela devrait être l'inverse!

Il s'agit d'une règle bien anormale de la Communauté française.

Quel rapport avec la Commission communautaire française et la politique culturelle de région bruxelloise? Cette règle, dont on cherche vainement la justification et la légitimité, nuit au rayonnement des artistes eux-mêmes. En effet, le lieu non subsidié dispose de moins de moyens que celui qui bénéficie de subsides et se trouvera souvent dans l'obligation, soit de renoncer à programmer le spectacle "Art et Vie", soit de négocier à la baisse le cachet des artistes qui le présentent. En définitive, les artistes eux-mêmes sont pénalisés par cette règle discriminatoire.

Bruxelles est une terre d'artistes formidables dans toutes les disciplines. Citons quelques contemporains: Jaco Van Dormael, Gérard Corbiau, François Schuiten, Frédéric Jannin, Jean Van Hamme, Yves Sente, Olivier Grenson, Philippe Roberts-Jones, Axelle Red, Arno, Anne Teresa De Keersmaeker, Wim Vandekeybus, Philip Catherine, Olivier Strebel, Nat Neujean, Marc Corbiau, Philippe Samyn, Michel François, Angel Vergara, Isabelle de Borchgrave ou Toots Thielemans. La liste est encore longue. Le terrain est fantastiquement fertile et l'accumulation de créations culturelles laisse pressentir un potentiel de développement fort important, pour autant qu'il soit davantage soutenu.

On sait qu'en temps de crise, l'enveloppe est et restera mince, mais il devrait être possible, Monsieur le Ministre, de mettre en place, à moindre coût, des leviers utiles à la création et à la diffusion des œuvres, des installations et des spectacles, à l'intérieur de la Région et du pays, comme à la promotion de nos artistes, à l'instar de ce que fait la Flandre dans des expositions, foires ou festivals internationaux.

Par exemple, pourquoi ne pas mettre à la disposition des artistes un lieu qu'ils pourraient louer quelques heures à prix modiques pour répéter, finaliser leur mise en scène ou monter des spectacles, alors qu'ils le font aujourd'hui sur fonds propres?

La créativité sera d'autant plus grande qu'elle trouvera à s'exprimer devant le public. Il est donc essentiel de mettre des moyens à la disposition des artistes qui se battent pour exposer, faire circuler leurs pièces de théâtre ou leurs installations, entendre leurs compositions musicales ou voir leurs ballets.

Il faut créer des services qui les soulagent des soucis matériels tels que le transport de leurs œuvres ou de leurs décors. Des lieux devraient servir à entreposer des décors ou des costumes en attendant la représentation suivante, dans quelques mois peut-être, évitant ainsi les destructions et reconstructions de décors. Des lieux pourraient aussi être consacrés à des répétitions et loués à bas prix, pour de courtes périodes, afin de permettre à un maximum d'artistes d'en bénéficier. Une réflexion devrait être menée à ce sujet et nous espérons, Monsieur le Ministre, que vous pourrez prendre des initiatives en ce sens.

Culture, économie et tourisme font très bon ménage. Favoriser la culture renforcera non seulement les liens entre les citoyens, mais aussi l'attractivité de notre Région.

Monsieur le Ministre, selon un proverbe africain, *"un homme sans culture est comme un zèbre sans rayures"*. Pour moi, *"la culture est une clef en or qui ouvre les portes du monde"*. Faisons en sorte qu'elle prenne plus de place encore dans la vie de chacun, car elle élève, ouvre aux autres et à soi-même. La culture fait grandir.

Faisons exploser Bruxelles comme capitale culturelle! Pour atteindre cet objectif, Monsieur le Ministre, vous pouvez

compter sur le soutien inconditionnel du MR.

(Applaudissements)

Mme la Présidente.- La parole est à M. Ahmed Mouhssin.

M. Ahmed Mouhssin (Ecolo).- Après l'excellente intervention de mon collègue Lurquin qui a rappelé le contexte dans lequel s'inscrivent nos recommandations, je souhaiterais vous interroger sur la prise en compte, à effectuer ou peut-être déjà effectuée, des recommandations de la commission dans l'élaboration du Plan culturel, résultats des auditions.

J'ai choisi des passages des auditions pour les recouper avec notre accord de gouvernement. En effet, l'accord a commencé en 2009 et vous n'avez certainement pas attendu nos recommandations pour avancer.

La première recommandation porte sur ce que je qualifierai de "plate-forme bruxelloise de coopération culturelle". Certains acteurs de la vie culturelle bruxelloise ont avancé la nécessité de créer un lieu de dialogue et de réflexion -et plus si affinités- entre l'ensemble des acteurs bruxellois. Elle a été décrite comme "plate-forme bruxelloise de réflexion", "agence régionale de développement culturel", "pôle culturel intercommunal", les formes et les missions de cet organe variant selon les intervenants.

Néanmoins, une certitude demeurerait: il manquait une structure à Bruxelles-Capitale.

Une autre proposition intéressante était une "agence régionale de développement culturel", comme il en existe en Wallonie, une structure faîtière réunissant les représentants des fédérations et réseaux d'opérateurs culturels et associatifs (le Réseau des arts à Bruxelles, le Brussels Kunstenoverleg, les communes, le Conseil bruxellois des musées...) et les pouvoirs publics: Commission communautaire française, Commission communautaire commune, Vlaamse Gemeenschapscommissie, Fédération Wallonie-Bruxelles. Une telle plate-forme régionale constituerait le partenaire idéal -voire un lieu d'initiatives- d'une réflexion culturelle transversale et intégrée.

Cela s'est traduit par la recommandation de la mise en place d'une plate-forme de réflexion et de concertation sur la coopération et les partenariats culturels, réunissant l'ensemble des pouvoirs publics compétents pour les politiques culturelles et les fédérations, associations et opérateurs culturels.

Il est dit dans l'accord de gouvernement, que *"le Collège initiera en début de législature, une étude permettant d'identifier le rôle et les modalités d'une coordination entre les autorités de la culture à Bruxelles, de l'Europe aux communes"*. Il est clair que ce que nous proposons dans le cadre de notre commission est plus large. Malgré tout, si vous avez déjà initié cette étude, nous aimerions savoir où vous en êtes.

Par ailleurs, nous avons souvent abordé la question de la cartographie. Les acteurs sont demandeurs de la réalisation d'un état des lieux coordonné. Suite à cette cartographie, certains ont également proposé l'élaboration d'un véritable Plan régional de développement culturel (PRDC), avec une enquête publique permettant d'interroger directement le citoyen. Par le biais d'une enquête publique régionale, ce PRDC permettrait également d'entamer un large débat sur les politiques culturelles bruxelloises et d'ancrer la question culturelle dans la population et les enjeux généraux de la politique publique.

Dans l'accord de gouvernement, il est dit que *"le métier d'artiste ou des associations culturelles est de créer ou d'animer et non de rechercher des informations éparses lui permettant de travailler"*. À cette fin, un cadastre des infrastructures disponibles - y compris les locaux scolaires et les locaux vides appartenant aux pouvoirs publics - et des modalités d'occupation sera réalisé. Il comportera également l'offre de lieux de répétition pour les artistes professionnels et

amateurs. Nous avons traduit cela dans nos recommandations: une cartographie de l'offre culturelle et un cadastre des espaces culturels disponibles sur le territoire de la Région de Bruxelles-Capitale seront ainsi élaborés. Où en êtes-vous au niveau de la cartographie? Vous sentez-vous concerné par la question du PRDC?

La question de la simplification administrative a également constitué une préoccupation du secteur, ainsi que, selon les acteurs de celui-ci, de l'administration de la Commission communautaire française. En effet, il semblerait que celle-ci réagisse favorablement à l'idée de projets qui seraient subventionnés dans le cadre d'un contrat programmatique de cinq ans, assorti d'une évaluation annuelle.

Il est prévu, dans l'accord de gouvernement, qu'en matières culturelle et artistique, la coopération entre la Commission communautaire française et la Communauté française doit viser à associer les moyens de nos deux institutions dans des conventions ou des contrats-programmes communs, afin de mieux soutenir l'action associative, de rendre plus transparentes nos interventions respectives et de diminuer la charge administrative des opérateurs.

Cette question de la simplification administrative a été mise sur la table à plusieurs reprises. Notre recommandation porte donc sur l'amélioration de la synergie entre les différents pouvoirs subsidiaires, sur la simplification administrative, ainsi que sur le développement de plans pluriannuels de subordination des institutions culturelles.

Pourriez-vous nous faire savoir ce qui a été mis en œuvre afin de diminuer la charge administrative des opérateurs depuis le début de la législature? Êtes-vous favorable à des plans pluriannuels de subordination des institutions culturelles subventionnées uniquement par la Commission communautaire française? Dans l'accord de gouvernement, il était question de travailler dans le cadre de contrats-programmes de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Au niveau de la Commission communautaire française, une telle initiative est-elle également envisagée? Avez-vous déjà mis en place des contrats-programmes communs avec la Fédération Wallonie-Bruxelles?

La question de la culture et de l'interculturalité a également longuement été abordée. Il a été souligné, lors des auditions, que Bruxelles souffrait d'un écart entre la culture qui fait son image, notamment au niveau international, et la réalité socioculturelle d'une partie de sa population.

Le projet culturel de la majorité ne fait pas fi de cette réalité puisque l'accord de majorité souligne: *"Pour le bassin de vie bruxellois, il existe d'immenses défis, tant quantitatifs que qualitatifs, tant socio-économiques que culturels. Bruxelles est confrontée à une forte dualisation spatiale: un quart de sa population vit sous le seuil de pauvreté. (...) Le maintien du soutien aux maisons de la culture existantes répond à un déficit d'infrastructures culturelles, mais surtout à la prise en compte d'une réalité sociologique et culturelle qui donne à la Région sa dimension multiculturelle particulière"*. Nous recommandons donc l'intégration de la dimension interculturelle et l'encouragement de la participation citoyenne.

Lors d'une visite de la Maison des cultures à Molenbeek, nous avons découvert qu'il s'agissait d'un outil extraordinaire, mais qui nécessitait beaucoup de moyens, humains et financiers. Au cours de nos débats, nous avons souhaité pouvoir développer de telles maisons des cultures, dans d'autres communes.

Si la petite commune de Saint-Josse-ten-Noode, par exemple, possède bien sa Jazz Station et son centre culturel, le Botanique, elle ne dispose pas d'un centre culturel de proximité. La cartographie permettra d'identifier des quartiers, des communes en déficit de tels lieux de proximité.

En outre, mettre sur pied une plate-forme d'information

commune aux acteurs culturels bruxellois est une urgence. Avec Mme Rousseaux, nous avons estimé indispensable d'informer les acteurs culturels, les responsables de centres et les citoyens. L'accord de gouvernement prévoit que *"le Collège envisagera de créer un point-services pour soutenir les artistes dans les démarches administratives, fiscales et sociales"*. À ce sujet, il nous semble que le meilleur outil serait un site internet. C'est pourquoi la commission de la Culture recommande la mise en place d'un site internet à destination des créateurs et des artistes. Le point-services à l'attention des artistes a-t-il été créé ou envisagé? Si oui, sous quelle forme?

Développer l'accès aux loisirs, au tourisme, à la culture et au sport pour les personnes en situation de handicap en diffusant des guides reprenant les activités accessibles aux personnes à mobilité réduite est aussi un des projets de l'accord de gouvernement. Nous reconnaissons également la nécessité de tenir compte des personnes à mobilité réduite et l'importance de l'accès à la culture pour les personnes handicapées.

Pourriez-vous nous dire si l'action de la Commission communautaire française en direction des personnes en situation de handicap se limitera à la diffusion de guides? Ceux-ci ont-ils déjà été créés? Dans l'affirmative, pour quel type de handicap?

De nombreux acteurs l'ont dit, nous pensons qu'une synergie entre tourisme et culture est importante. Par exemple, certains acteurs dans le domaine de la culture ont proposé de mettre en place le fléchage de certains quartiers où ont lieu des activités culturelles importantes.

Par ailleurs, il serait opportun de disposer d'une coordination régionale de la mise en œuvre d'un code signalétique unique pour tous les établissements culturels présents sur le territoire. Nous avons eu le débat au niveau touristique et des interpellations avaient été formulées à l'adresse de M. Christos Doulkeridis au sujet du développement d'un fléchage clair des lieux touristiques. Nous pensons toujours qu'une collaboration visant à développer un tel fléchage dans les lieux culturels serait intéressante.

Pour conclure, je souhaiterais souligner l'importance des collaboration entre Communautés. L'accord de gouvernement souligne que la Commission communautaire française se situe au croisement d'une double appartenance: appartenance à la Communauté Wallonie-Bruxelles, d'une part, à la Région bilingue et multiculturelle de Bruxelles-Capitale, d'autre part.

La Commission communautaire française doit cultiver et renforcer cette double appartenance par le déploiement de toutes les synergies possibles avec la Communauté française, la Région ainsi que les autres Commissions communautaires.

L'an passé, nous vous avons interpellé au sujet de la création annoncée de ponts entre la Commission communautaire française et la Vlaamse Gemeenschapscommissie dans le domaine de la culture. Je souhaiterais que vous nous fassiez un petit bilan au sujet de ce qui a été fait avec la Vlaamse Gemeenschapscommissie.

En février 2011 se tenait au Théâtre des Martyrs la première séance des Assises du développement culturel territorial. Pour m'être rendu sur le site, je suis assez déçu parce que peu de choses ont été mises en place. En effet, suite au compte rendu d'ateliers de mai et juin 2011, très peu de choses furent mises en œuvre.

Je souhaiterais donc savoir où nous en sommes dans le cadre de ces deux initiatives.

(Applaudissements sur les bancs d'Ecolo)

Mme la Présidente.- La parole est à Mme Françoise Schepmans.

Mme Françoise Schepmans (MR).- Dans le prolongement des interventions de mes collègues du groupe MR, je voudrais

intervenir brièvement sur la problématique de la protection de la création culturelle sur internet.

En effet, l'évolution des nouvelles technologies a révolutionné le monde culturel ces quinze dernières années, bouleversant les usages. Incontestablement, la toile représente aujourd'hui un formidable espace de diffusion, de promotion et de découverte de la production artistique. Toutefois, il est nécessaire que l'usage quotidien du réseau se fasse dans le respect du travail des auteurs, des artistes et de tous ceux qui contribuent à l'édition et à la production de produits culturels.

Si les secteurs de la musique, du film, de la bande dessinée, des livres, de la photographie ou encore du jeu ont commencé à prendre la mesure de la révolution numérique, en développant des offres commerciales de téléchargement, il s'est développé parallèlement et de façon plus importante des circuits d'approvisionnement illégaux. Aujourd'hui, la plupart des produits culturels ne sont même pas encore disponibles à la vente dans les commerces ou diffusés dans les médias qu'ils sont déjà disponibles en libre accès sur la toile.

C'est évidemment un désastre culturel et économique avec des conséquences multiples pour les 100.000 personnes qui, dans notre pays, travaillent dans des secteurs tributaires des droits d'auteur. Pour ne citer qu'une seule statistique tirée d'une étude de la Fédération internationale de l'industrie phonographique (IFPI), 95% du marché de la musique serait illégal dans notre pays!

À côté du piratage culturel organisé de façon professionnelle par des mafias et combattu par la police, il y a, évidemment, le comportement de nos jeunes, pour la plupart nés avec internet, qui n'ont pas toujours conscience que l'acquisition gratuite et facile des produits culturels sur les sites de partage n'est pas un droit et que cela n'aide pas les artistes.

Monsieur le Ministre, j'ai évidemment conscience que la révolution numérique, l'adaptation des industries culturelles et la question du téléchargement illégal sont des problématiques que notre Commission communautaire française ne peut gérer à elle seule. C'est un débat à l'échelle globale. Ceci étant, nous avons une carte à jouer au niveau de la sensibilisation des jeunes au respect de la création culturelle. Ce point constitue du reste l'une des recommandations jointes au rapport sur les auditions.

Quelle est actuellement la politique de la Commission communautaire française face à cette problématique? Des actions spécifiques sont-elles retenues pour cette année et, en particulier, en faveur des adolescents? Le cas échéant, pouvez-vous nous en dire plus?

Dans le cadre de la préparation du Plan culturel, quelles sont les mesures choisies par le Collège? Concrètement, une campagne d'information sur les droits des artistes, l'utilité de payer les produits culturels, les risques du téléchargement illégal, mais aussi la promotion des sites qui partagent des fichiers libres de droit est-elle prévue?

(Applaudissements)

Mme la Présidente.- La parole est à Mme Anne-Sylvie Mouzon.

Mme Anne-Sylvie Mouzon (PS).- Trotski disait: *"La liberté, c'est la mienne plus celle des autres"*. Il mettait ainsi en garde contre le danger des abstractions et des concepts globaux qui ont tendance à masquer les aspérités, les conflits, les rapports de force et les diversités. *Mutatis mutandis*, on pourrait dire la même chose de la culture. Si l'on veut bien définir ce concept comme *"tout ce qui n'est pas strictement physiologique chez l'homme et comme tout ce qui ne relève pas du besoin élémentaire de se nourrir et de s'abriter"*, alors tout est culturel, depuis les rites funéraires et les peintures pariétales jusqu'au simple fait de se disputer un ballon pour aller le mettre dans un filet. Ce n'est pas naturel. Il faut le vouloir. C'est donc aussi de la culture.

Qu'attendent les socialistes en cette matière? Ils attendent évidemment que le monde politique s'occupe de la culture, parce que, s'il ne le fait pas, cela devient l'apanage des marchands ou des élites. La culture devient alors soit un produit que l'on vend, que l'on consomme ou sur lequel on spéculé, soit un privilège de nantis, réservé à ces derniers qui le monopolisent.

Les socialistes que nous sommes sont aussi des démocrates. Ils n'attendent pas que les politiques s'occupent de la culture comme le faisaient les Médicis à Florence ou Staline à Moscou. Les Médicis ont fait de très belles choses, mais c'était tout de même assez totalitaire. L'action doit être démocratique et concertée, et laisser la place à tout le monde, donc à toutes les cultures.

On a beaucoup attiré l'attention sur les différences culturelles caractéristiques de notre Région. Il faut aussi parler des différences d'approche culturelle sur le plan social et sur le plan de l'âge. Tout cela doit être pris en considération.

Bien entendu, dans cette approche globale, il n'est pas question, pour nous, socialistes francophones, de dire que la culture flamande n'existe pas. Il n'y a pas de raison de la gommer au motif qu'il y aurait la culture avec un "C" majuscule. Derrière cela, il y a aussi des conflits.

Nous attendons donc un projet culturel pour Bruxelles, qui soit largement concerté, qui laisse la place aussi bien aux créateurs de culture qu'à ceux qui la dégustent au lieu de la consommer. Nous attendons aussi que l'on prenne en considération le fait que la culture, ce sont aussi des enjeux sociaux et des rapports de force. Nous avons une conception de la culture qui n'est pas nécessairement celle de tout le monde.

(Applaudissements)

Réponse de M. Emir Kir, ministre en charge de la Culture

Mme la Présidente.- La parole est à M. Emir Kir, ministre.

M. Emir Kir, ministre en charge de la Culture.- Je tiens tout d'abord à vous remercier pour cette invitation dans le cadre de la remise officielle des recommandations du Parlement francophone bruxellois en vue de l'élaboration du Plan culturel pour Bruxelles.

Il s'agit d'un moment important. Nous le voyons bien: les politiques culturelles en région bruxelloise constituent un enjeu social et politique sans cesse grandissant. De nombreux indices en attestent: le récent Plan culturel proposé par le Réseau des arts bruxellois et le Kunstenoverleg, la place réservée à la culture dans les Etats généraux de Bruxelles, les références à la culture dans l'actuel Plan régional de développement durable (PRDD) et dans le Plan international de développement de Bruxelles (PDI), les Assises pour le développement culturel territorial organisées par la Fédération Wallonie-Bruxelles, mais enfin et surtout, l'engagement du Gouvernement de la Commission communautaire française qui, dans l'Accord de majorité 2009-2014, prévoit de se doter d'un Plan culturel pour Bruxelles rencontrant un certain nombre d'objectifs.

La situation spécifique de la Région bruxelloise doit être placée dans un contexte bien plus large. En effet, on assiste à un certain déclin des grands Etats-nations et, en parallèle, à une concurrence de plus en plus marquée entre grandes villes: les métropoles rivalisent entre elles pour attirer les touristes, réaliser de grandes œuvres architecturales, organiser des manifestations culturelles et touristiques ou accueillir les compagnies artistiques de réputation internationale.

Bruxelles, par son statut de ville-région capitale de l'Europe, n'échappe évidemment pas à la règle. Ce phénomène représente, à nos yeux, à la fois un défi et une opportunité.

Malheureusement, dans le même temps, à côté des élites internationales, se développe sur notre territoire une population fortement précarisée, encore plus durement touchée par la crise économique et financière que les autres citoyens.

Or, nous ne pouvons fermer les yeux sur cette autre réalité: les exclus sociaux sont aujourd'hui des exclus culturels. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle, d'une façon générale, la question de l'accès à la culture pour tous se trouve largement au centre de nos priorités politiques.

Pourtant, on entend souvent dire, notamment en temps de crise, que la culture doit être considérée par la force des choses comme secondaire. Comme si, à l'heure de séparer l'essentiel de l'accessoire, on pouvait finalement tout aussi bien s'en passer. Nous soutiendrons au contraire que la politique culturelle doit occuper une place prioritaire, et spécialement en temps de crise, dans l'échelle des valeurs. Parce qu'en nous reconnaissant comme des individus titulaires de droits culturels, et donc dignes de reconnaissance au sein de la société, nous sommes en réalité plus aptes à (re)conquérir et à défendre nos droits économiques et sociaux. Ne sous-estimons donc jamais l'importance de la culture car, dans nos sociétés démocratiques, elle incarne l'espoir d'une nouvelle société, plus égalitaire, mais aussi plus engagée.

J'en viens à présent aux caractéristiques de la Région bruxelloise. Pour ce faire, j'évoquerai tout d'abord la complexité institutionnelle. L'ambition de repenser les politiques culturelles dans leur ensemble, à l'échelle du territoire régional, est loin d'être simple, tant les compétences culturelles sont morcelées à Bruxelles. La culture a été définie comme personnalisable: elle relève donc de la Commission communautaire française et de la Vlaamse Gemeenschaps-commissie. Toutefois, les compétences culturelles ne sont pas identiques pour l'une et l'autre. La Région bruxelloise n'intervient pas dans les politiques culturelles à proprement parler, sauf à travers l'image de Bruxelles, et désormais également en matière de tourisme. S'y ajoutent la Fédération Wallonie-Bruxelles, la Communauté flamande, le niveau fédéral, les communes -lesquelles totalisent 22% des dépenses culturelles-, et l'Europe. L'examen des politiques culturelles se révèle dès lors un exercice périlleux, mais indispensable aujourd'hui.

À ce découpage institutionnel complexe s'ajoute une autre dimension importante à Bruxelles: la diversité culturelle des habitants. Il faut en effet rappeler que 30% de la population bruxelloise est étrangère et que 20% est d'origine étrangère. Sur le plan économique, près de 26% des Bruxellois disposent d'un revenu inférieur au seuil de pauvreté contre 14,7% pour l'ensemble de la population belge.

Sur le plan démographique, on assiste à un double phénomène: le rajeunissement de la population de la Région bruxelloise et également son vieillissement.

Troisième caractéristique: la dualisation communautaire. Bruxelles s'incarne aussi dans cette dernière avec le français comme langue véhiculaire dominante, et une population majoritairement francophone. Il ne faudrait toutefois pas sous-estimer l'impact dynamique de la culture néerlandophone, lié à une forte volonté politique de développer et d'asseoir la présence culturelle flamande au sein de notre Région.

Enfin, la Région se découpe dans l'espace, avec ce que l'on appelle la "question urbaine": les quartiers centraux et populaires concentrent un grand nombre de difficultés socio-économiques et culturelles. Désormais, nous voyons émerger ce que l'on peut appeler les "désengagés culturels". Ce sont des citoyens qui se retrouvent exclus de toute participation culturelle. Il ne s'agit plus, comme dans les années 60 ou 70, de la classe ouvrière défavorisée, mais d'une classe d'origine populaire, souvent d'origine étrangère, plutôt jeune et connaissant un taux de chômage élevé.

En conclusion, nous sommes dans l'obligation d'agir. Ce phénomène nous oblige aujourd'hui à repenser en profondeur la finalité des politiques culturelles. Certes, nous pouvons nous prévaloir d'une tradition socioculturelle forte et d'un tissu associatif extrêmement riche, mais l'évolution de la population bruxelloise et de ses besoins nous oblige à repenser notre modèle pour l'adapter aux priorités d'aujourd'hui.

Bien sûr, nous sommes tentés de développer des politiques d'attractivité aux niveaux culturel et touristique. Bien sûr, nous voulons favoriser l'avenir de Bruxelles à l'échelle internationale et sous l'angle de l'intérêt économique. Bien sûr, certains diront que cette option n'est pas compatible avec la promotion des politiques socioculturelles, parce qu'elle ne vise pas les mêmes publics et ne poursuit pas les mêmes objectifs.

Notre ambition, dans le cadre de ce projet, n'est pas de maintenir une opposition de principe entre ces deux types d'enjeux. Au contraire, nous voudrions -même modestement- tenter d'appréhender avec vous la réalité des enjeux culturels bruxellois dans toute leur complexité et leurs contradictions. En effet, penser la culture, c'est se retrouver sans cesse confronté à des débats idéologiques et des tensions sans fin entre culture légitime et culture émergente/populaire, entre culture de proximité et culture d'attractivité, entre services publics et initiatives privées, entre modèle de référence et cultures minoritaires, etc.

Nous tenterons, dans le cadre de cette démarche, de promouvoir autant que faire se peut, la recherche du juste milieu.

Je n'ai pas de proverbe africain à vous proposer, mais, pour paraphraser Magritte, je dirais donc qu'en dépit de son nom, ce "Plan" culturel pour Bruxelles ne sera pas un plan à proprement parler, si l'on entend par là une planification rigoureuse de la politique à suivre, avec l'affectation de moyens sur la base d'objectifs opérationnalisables. La réflexion livrée à l'issue de la rédaction du Plan, dépasse d'ailleurs de loin le cadre de nos compétences, y compris celles de la Commission communautaire française, pour englober bien d'autres niveaux de pouvoir. Le Plan culturel pour Bruxelles se définit donc plutôt comme un projet fédérateur, une somme de constats et de propositions concrètes, au départ d'un certain nombre d'enjeux identifiés comme prioritaires.

Notre ambition est d'aboutir à la consolidation de cette fameuse identité bruxelloise qui, je le crois, fait notre spécificité et notre fierté à tous et ce, sans remettre en question une appartenance culturelle et linguistique comme le promeut la Fédération Wallonie-Bruxelles. Je fais donc le vœu avec vous d'arriver *in fine* à l'édification, pour Bruxelles, d'un modèle culturel de pointe, qui conjugue harmonieusement prospérité, savoir-vivre et cohabitation.

Sur le plan de la méthode, notre démarche est essentiellement participative. Nous avons souhaité tenir compte des recommandations du Parlement francophone bruxellois, à l'issue des auditions organisées par la commission de la Culture et de l'Enseignement tout au long de l'année dernière. C'était d'ailleurs à l'occasion d'un débat budgétaire, en décembre 2011, qu'est venue la proposition d'organiser ces fameuses auditions. C'est désormais chose faite et je vous remercie pour le travail réalisé.

Grâce à l'aide d'une équipe de chercheurs universitaires, nous avons pu systématiser la consultation des opérateurs culturels bruxellois, mais aussi celle des différents acteurs institutionnels concernés et ce, tant au niveau de la Commission communautaire française que de la Région de Bruxelles-Capitale, de la Fédération Wallonie-Bruxelles et du niveau fédéral. Notre intention est vraiment d'élargir la réflexion au maximum, afin d'aboutir à un projet collectif bruxellois durable.

Bien que le contenu du Plan culturel doive encore être rédigé

sur la base de vos recommandations et des différentes contributions recueillies, je vous dirai d'emblée que le texte devrait s'articuler autour de six grands axes, qui définissent selon nous les enjeux principaux en matière de politique culturelle:

1. La culture en tant que vecteur de démocratie (en d'autres mots, la promotion de l'accès à la culture pour tous)

Concrètement, il s'agit de lutter contre toutes les barrières, qu'elles soient matérielles, financières, spatiales ou psychologiques, qui empêchent certains Bruxellois de s'approprier l'offre culturelle. Le rôle de l'école sera largement mis en évidence dans la réalisation de cet objectif. J'y reviendrai tout à l'heure, vu les questions spécifiques qui m'ont été posées en la matière. La participation culturelle de tous constitue pour nous une priorité absolue.

2. La promotion de la diversité culturelle

La diversité implique l'existence de différentes cultures, qu'elles soient dominantes ou minoritaires, au sein d'un même espace. La diversité est à la fois une réalité, une richesse et un défi. Il s'agira de refléter la réalité des quartiers à travers l'offre culturelle, tant au niveau de la programmation, des équipes artistiques et techniques, que de la participation de tous les publics. J'ai d'ailleurs apprécié l'intervention de M. Ahmed Mouhssin en ce qui concerne l'interculturalité. Concernant l'exemple que vous avez donné, croyez bien que nous reviendrons sur ce point lors de la mise en œuvre du Plan culturel.

3. Le soutien à la culture comme source de créativité et d'innovation

Bruxelles possède un immense potentiel d'attractivité en raison des contacts, des ressources et des opportunités qu'elle offre aux artistes. Il s'agira de répertorier et d'amplifier les différents modes de soutien organisés au profit des opérateurs culturels et artistiques présents sur le territoire, afin de renforcer encore le soutien bruxellois à la création.

4. Le développement du potentiel économique de la culture

La culture est naturellement connectée à d'autres compétences comme le tourisme, l'emploi et l'insertion socioprofessionnelle, notamment en raison des perspectives qu'elle offre aux jeunes peu qualifiés et aux chômeurs de longue durée. Il s'agira de dégager de nouvelles pistes de travail pour amplifier davantage ce potentiel économique et socioprofessionnel du secteur culturel, riche de perspectives.

5. L'amélioration de la gouvernance en matière de politique culturelle

Les politiques culturelles souffrent d'un découpage institutionnel complexe. Il s'agira d'évaluer les différents scénarios pour une plus grande cohérence et une meilleure compréhension de ces politiques au bénéfice des opérateurs concernés. Je ne peux évidemment pas encore m'engager dans des voies précises, mais il paraît d'ores et déjà évident que nous devons procéder à un inventaire des bonnes pratiques ainsi qu'à une simplification administrative.

6. La définition des territoires de la culture

Même si la culture est une matière personnalisable, la question du territoire et de l'organisation spatiale de la culture revêt une place importante, d'autant que les territoires "naturels" de la culture ne correspondent pas forcément aux découpages institutionnels. Il s'agira de mieux cerner les modes d'occupation de l'espace urbain, en vue de favoriser la mobilité des publics et des projets culturels.

J'en arrive aux réponses plus précises concernant certaines de vos questions. Je ne pourrai pas répondre à l'ensemble d'entre elles vu leur nombre. Je propose que l'on approfondisse l'examen de questions plus pointues à l'occasion d'interpellations ou de questions en commission.

Mme Viviane Teitelbaum a évoqué tout d'abord la culture comme levier de l'éducation à la citoyenneté. On ne peut qu'être d'accord avec le rôle de la culture en tant que levier d'éducation à la citoyenneté. Cependant, si nous abondons dans ce sens, selon nous, il s'agit par ailleurs pour nous, pouvoirs publics, de reconnaître toutes les cultures même minorisées, et de leur laisser un terrain d'expression. Le but est de favoriser un esprit de dialogues, d'échanges et de rencontres, afin de promouvoir une cohésion sociale durable en région bruxelloise.

À titre d'exemple, je souhaite citer une initiative que j'avais prise lorsque j'étais secrétaire d'État en charge de l'Urbanisme, qui se trouve vraiment à la frontière de la culture et de la citoyenneté. Pour se réapproprier la ville et promouvoir une identité bruxelloise, j'avais considéré comme important que les jeunes, dès le plus jeune âge, puissent se (ré)approprier le patrimoine. En effet, le patrimoine en façade appartient à tous. C'est dans cette optique que nous avons créé les Classes du patrimoine et de la citoyenneté qui fonctionnent vraiment bien. La ville appartient d'abord à ceux qui y vivent. En cela, le patrimoine et la culture sont vraiment des outils au service de la citoyenneté.

D'autres questions portaient sur la promotion de la culture auprès des plus jeunes. Nous en avons fait un véritable cheval de bataille. Pour ce faire, toute une série d'initiatives ont été développées, que j'ai souhaité accentuer et soutenir davantage.

Je m'attarderai aussi sur le programme "La culture a de la classe" dont l'idée est de créer un partenariat entre le monde de l'école, les centres culturels et les associations culturelles. Dans le cadre de ce projet, les artistes et animateurs culturels se rendent dans les écoles. Rien que pour l'année scolaire 2011-2012, des subsides ont été dégagés pour un montant total 378.400 €, permettant de soutenir 78 projets profitant à plus de 4.400 élèves. En 2012-2013, les subsides profiteront d'une augmentation de 70.000 € de l'enveloppe budgétaire pour atteindre 450.000 €, ce qui permettra de toucher davantage de jeunes.

Nous soutenons également de nombreuses manifestations culturelles portées par des jeunes ou des formes d'expression touchant plus spécifiquement les jeunes: hip-hop, arts de la rue, expositions de graffiti, mais aussi concours de nouvelles ou d'arts plastiques, d'écriture et de bandes dessinées s'adressant spécialement aux jeunes. Nous avons en effet à cœur de promouvoir l'expression de chacun et de favoriser l'éclosion des talents de demain.

Quant à la valorisation des créations culturelles belges, le plan devra promouvoir les créations "made in Brussels", notamment par une action conjuguée des politiques culturelles et des politiques liées au tourisme et à l'image de Bruxelles. C'est donc ce que nous proposerons dans le cadre de ce Plan, notamment par une concertation renforcée avec Visitbrussels.

L'ouverture à la culture européenne est un élément important. C'est une nécessité de reconnaître toutes les formes de cultures présentes en région bruxelloise, qu'elles soient européennes ou non. Il est important de s'intéresser également aux cultures non européennes, afin de coller le plus possible à la réalité urbaine bruxelloise.

Nous avons toujours considéré les centres culturels comme un acteur majeur des politiques culturelles à Bruxelles, étant donné leurs fonctions de proximité, de promotion de la diversité et leur souci d'effectuer un travail de participation auprès des habitants concernés. Nous soutenons également la Coordination des centres culturels bruxellois, dont l'objectif est de fédérer et de renforcer le rôle de ces opérateurs culturels essentiels. Nous invitons d'ailleurs les centres non reconnus par la Communauté française à s'inscrire dans le cadre de cette concertation. Les centres culturels ont été largement entendus dans le cadre de l'élaboration du Plan culturel, via les auditions du Parlement francophone bruxellois

et les groupes de travail pilotés par les chercheurs. Voilà déjà un espace de coordination accessible aux centres.

Mme Schepmans m'a interrogé sur la sensibilisation des jeunes au respect des droits d'auteur sur internet. Nous partageons ce souci, mais il relève exclusivement des compétences du niveau fédéral. Nous ne manquerons pas de sensibiliser les jeunes à ce problème.

J'en viens à un point soulevé par plusieurs groupes et développé par Mme Désir: l'accès à la culture. L'accès de tous à la vie culturelle relève des droits fondamentaux. Pour cette raison, cet objectif doit être considéré comme un jalon essentiel dans l'élaboration du Plan culturel pour Bruxelles, car il est encore loin d'être atteint.

Concrètement, il s'agira de lever les obstacles qui entravent le plein exercice de ce droit. Ces entraves peuvent être d'ordre matériel, comme dans le cas de l'accès aux espaces culturels pour les personnes à mobilité réduite. Elles peuvent aussi être financières, comme le prix des places. Le dispositif article 27 devra être renforcé à cet égard. Elles peuvent encore être culturelles, comme la connaissance de la langue de notre pays, voire psychologiques, pour tous ceux qui croient que leur place n'est ni au théâtre, ni à l'opéra.

Il s'agit aussi de garantir la proximité de l'offre culturelle, en amenant la culture dans les écoles, dans la rue, dans les homes et les logements sociaux. Je cite ici l'exemple du spectacle auquel ont été invitées des personnes âgées au centre culturel d'Uccle. De telles initiatives doivent être soutenues.

Nous devons promouvoir toutes les démarches culturelles itinérantes, comme nous le faisons pour les arts du cirque, qui se déplacent désormais dans les espaces publics, les rues et les quartiers.

Il s'agit enfin de promouvoir la participation de tous les citoyens bruxellois à la vie culturelle, par des comités d'usagers, par le renforcement du rôle des centres culturels bruxellois et par la reconnaissance des nouvelles pratiques émergentes ou de la pratique en amateur.

Ce vaste programme s'articule autour d'un objectif central de médiation culturelle: la création systématique de passerelles dynamiques entre l'offre culturelle disponible et l'ensemble des publics potentiellement concernés en Région bruxelloise.

Vous m'avez également interrogé sur l'apport de la culture, au regard des replis identitaires ou de certaines formes d'extrémisme. À mes yeux, la culture joue évidemment un rôle essentiel. D'une part, parce qu'elle définit un socle de valeurs communes qui fonde les principes fondamentaux à respecter au sein d'une communauté donnée. Le respect de ces valeurs permet de garantir durablement le vivre ensemble et la cohésion sociale. C'est son rôle d'éducation à la citoyenneté. D'autre part, la culture permet de reconnaître la légitimité des nombreuses cultures minoritaires présentes sur le territoire. En donnant à ces minorités l'occasion de s'exprimer, nous posons un acte politique fort, qui permet souvent d'éviter le repli sur soi et les dérives identitaires. Ces cultures doivent bien entendu s'exprimer dans le respect des valeurs qui fondent notre société et notre système démocratique.

Monsieur Mouhssin m'a interrogé au sujet de la création d'un Plan régional de développement culturel (PRDC). Tout d'abord, je rappelle que la Région n'a pas de compétence en matière de culture. Il est donc difficile d'élaborer un tel plan au niveau de la Région de Bruxelles-Capitale. En revanche, je pense qu'il existe une réelle opportunité à l'heure actuelle au niveau du Plan régional de développement durable (PRDD). Il est nécessaire d'introduire la culture au sein du PRDD, comme le préconise d'ailleurs le Conseil économique et social. La culture doit, selon moi, être l'un des éléments fondateurs du PRDD. Ce serait une grande nouveauté: considérer le développement territorial de la Région de Bruxelles-Capitale à

partir d'un élément supplémentaire: la culture. Tout le travail que nous effectuons au niveau des Assises du développement territorial pourrait alors servir au PRDD. Il nous suffirait de les fusionner.

Vous m'avez interrogé, Monsieur de Patoul, sur le développement de la culture française à Bruxelles dans le cadre des compétences de la Commission communautaire française et de la Communauté française, en évoquant les possibles concertations et synergies. Ces synergies sont amplement recherchées depuis le début du processus. Il nous semble essentiel de développer des orientations politiques communes fortes du côté francophone. Nous avons donc été étroitement associés à la Fédération Wallonie-Bruxelles dans notre réflexion et avons invité ses représentants à participer aux travaux des comités de pilotage du Plan culturel.

Nous travaillons donc main dans la main avec la Fédération Wallonie-Bruxelles et défendons d'ailleurs la création de lieux structurels de concertation, du moins en ce qui concerne les deux niveaux de pouvoir. J'y reviendrai.

Le souci de la dimension internationale et européenne de Bruxelles dans l'expression de la culture française est partagé et fera l'objet d'un chapitre spécifique dans le Plan culturel pour Bruxelles. Il nous semble en effet indispensable de porter avec ambition les couleurs de la Région bruxelloise à l'étranger et dans les autres Régions du pays. Nous devons, à cet effet, revoir les dispositifs qui existent en la matière, dresser le bilan de leur action et, le cas échéant, envisager de nouvelles pistes, de nouvelles synergies et de nouveaux partenariats en vue d'accroître encore le rayonnement de Bruxelles à l'extérieur de ses frontières.

Je ne veux pas éluder la question du renforcement des actions en faveur des associations culturelles francophones en périphérie bruxelloise, mais rappelons que la périphérie ne relève pas des compétences de la Commission communautaire française. Cette question sera néanmoins abordée dans le cadre de la rédaction du Plan culturel pour Bruxelles. C'est un minimum, car nous devons évidemment pouvoir aussi parler de ces sujets.

Le rôle des communes dans le cadre du développement de la culture française est une question importante, dans la mesure où nous souhaitons promouvoir la proximité de l'offre culturelle, ainsi qu'un déploiement de l'offre culturelle sur l'ensemble du territoire de la région bruxelloise, et en particulier dans les zones de développement prioritaire. Le rôle des communes sera donc abordé de manière spécifique dans le Plan, dans la partie consacrée aux liens entre la Commission communautaire française et les autres niveaux de pouvoir.

Le travail de cartographie commun Commission communautaire française / Fédération Wallonie-Bruxelles / Vlaamse Gemeenschapscommissie est en cours de finalisation. Il sera communiqué en même temps que le Plan culturel à proprement parler. Ce travail en commun, une grande première, a été réalisé dans l'intérêt des Bruxellois qui disposeront ainsi d'une vue complète de l'offre culturelle en Région bruxelloise. Il en va de même pour le cadastre des salles, lui aussi en cours de finalisation pour le mois de juin, du moins pour la partie francophone. Il sera complété par la Vlaamse Gemeenschapscommissie pour être annexé au Plan culturel.

Enfin, le festival Open House, soutenu par la Vlaamse Gemeenschapscommissie et par la Commission communautaire française, aura lieu le 16 mai prochain. Son objectif est de promouvoir communément les petits laboratoires artistiques de pointe qui font de Bruxelles un lieu de création de nouvelles tendances internationalement reconnues.

Pour ce qui concerne le calendrier et la méthodologie adoptés pour le Plan culturel, j'ajouterai quelques éléments de dates à

ce que je disais tout à l'heure.

Le Plan culturel pour Bruxelles s'appuie sur trois grands axes: le Plan culturel proposé par le Réseau des arts de Bruxelles, les Assises du développement culturel pour Bruxelles et les recommandations du Parlement francophone bruxellois, qui me seront remises aujourd'hui. Il m'apparaît essentiel de disposer de vos recommandations en vue d'élaborer le contenu final du Plan culturel pour Bruxelles. Le rapport intermédiaire des Assises pour Bruxelles sera disponible sous peu, il sera donc également intégré à la version définitive du Plan culturel.

Sur le plan de la méthode, nous avons fait appel à un pool de chercheurs universitaires, de l'ULB et des Facultés Universitaires Saint-Louis (FUSL), dont l'expérience et le professionnalisme nous ont paru utiles dans ce cadre. Ils ont pour mission de rassembler les données disponibles, de compléter les entretiens des acteurs de terrain et d'organiser la concertation entre les acteurs institutionnels (Commission communautaire française, Région de Bruxelles-Capitale, Fédération Wallonie-Bruxelles, Vlaamse Gemeenschapscommissie, État fédéral), afin de proposer un rapport final intégrant l'ensemble des constats et des propositions fournis en la matière.

Comme nous disposons à présent des recommandations du Parlement francophone bruxellois, le travail de rédaction final peut être entamé. Le Plan culturel vous sera donc présenté dans les prochains mois et, en tout état de cause, d'ici la fin de l'année.

M. Mouhssin a posé diverses questions pointues. À ce stade, la plupart sont prématurées, mais j'ai émis certaines pistes de réponses pour quelques-unes. De fait, le Plan culturel pour Bruxelles n'est qu'en cours d'élaboration et aucun arbitrage n'a été rendu sur les principes. En outre, il m'était indispensable de disposer des recommandations du Parlement avant de procéder à la rédaction et d'opérer des choix.

M. Fassi-Fihri est aussi revenu sur la mise en place d'une plate-forme de réflexion et de concertation. Ce projet de plate-forme de concertation mérite une analyse scrupuleuse. Pourtant, il conviendra d'éviter d'en faire une grand-messe difficilement praticable. La réflexion devra conduire à une structure souple et opérationnelle. Je reste favorable au principe de création d'une plate-forme de concertation. Dès que le projet de plan sera rédigé, je vous le soumettrai.

Quant à l'équilibre entre le modèle de développement territorial et le modèle de développement linguistique, j'ai exprimé dans mon discours introductif la volonté de conjuguer au mieux ces deux dimensions qui font la complexité et la spécificité des politiques culturelles.

Je réitère mes remerciements à tous les membres de la commission et du Parlement. Ce projet est le fruit d'un travail collectif entamé dès le début de la législature. Nous avons déjà reçu des propositions; nous avons décidé d'y associer le Parlement et d'entendre les acteurs du secteur; nous avons lancé, avec la Fédération Wallonie-Bruxelles, les Assises du développement territorial.

Avec M. De Lille, nous avons convenu que le cadastre serait également dressé du côté néerlandophone.

Aujourd'hui, vous me remettez solennellement les recommandations du Parlement francophone bruxellois. À nous de rédiger le Plan culturel avec les chercheurs. Je m'engage à vous le présenter avant la fin de l'année.

Je vous remercie.

(Applaudissements)

Répliques

Mme la Présidente.- La parole est à Mme Jacqueline

Rousseaux.

Mme Jacqueline Rousseaux (MR).- Je remercie le ministre pour son écoute attentive pendant nos exposés et pour les pistes qu'il a bien voulu tracer.

Concernant les centres culturels reconnus et non reconnus, j'ai bien entendu son invitation à participer à la concertation des centres culturels. Je souhaiterais qu'il se fasse le porte-parole de la demande de mettre fin à la discrimination qui frappe certains d'entre eux. Cette discrimination existe notamment quant à la perception des subsides Art et Vie et, *in fine*, elle pénalise les artistes. Voudriez-vous vous concerter avec votre homologue à la Communauté française afin de mettre fin à cette anomalie?

Pour le reste, nous resterons attentifs à vos propositions et vous soutiendrons dans vos efforts de renforcement de la culture sous toutes ses formes à Bruxelles.

Mme la Présidente.- La parole est à Mme Caroline Désir.

Mme Caroline Désir (PS).- J'aimerais remercier à mon tour le ministre pour son écoute attentive, ainsi que pour sa véritable volonté de travailler avec le Parlement et la commission de la Culture.

Vous l'avez souligné, il s'agit effectivement d'un travail collectif dont nous pouvons être fiers aujourd'hui. J'ai pris note de vos réponses en termes de méthodologie et d'agenda. Par ailleurs, vous nous avez dit que tous les arbitrages n'ont pas encore été réalisés et que vous comptez vous appuyer sur les recommandations du Parlement pour rédiger le Plan culturel bruxellois à proprement parler. Nous ne pouvons que nous en réjouir.

Néanmoins, vous avez déjà dévoilé les six grands axes que vous souhaitez développer. Je pense qu'ils recoupent presque intégralement les priorités que nous avons portées au nom de la commission. Encore une fois, je m'en réjouis.

Vous avez également signalé que l'élaboration de la cartographie et du cadastre des salles avance bien. De même, les concertations avec la Vlaamse Gemeenschapscommissie à ce sujet vont se poursuivre et pouvoir être intégrées dans le Plan. Selon moi, il s'agit véritablement d'une attente du secteur, qu'il est essentiel de satisfaire.

Mme la Présidente.- La parole est à M. Ahmed Mouhssin.

M. Ahmed Mouhssin (Ecolo).- Je vous remercie pour votre écoute et prends note de la réalisation d'un cadastre des salles en juin prochain. Je vous avoue que je suis étonné du retard pris dans ce projet. Vous nous faites un grand honneur lorsque vous nous dites que vous attendiez nos recommandations. J'aurais préféré que vous avanciez sur ce dossier du cadastre sans attendre nos remarques.

(Rumeurs)

Dans le Plan culturel pour Bruxelles, on voyait bien que ce cadastre était prioritaire, mais soit.

La collaboration avec Visittbrussels me semble être une bonne initiative. N'oublions pas le nouvel acteur en matière de tourisme bruxellois qui vient d'être créé. Je vous invite à prendre également contact avec lui.

Pour le reste, je suis satisfait que l'idée d'une plate-forme ait été entendue. On a suffisamment insisté sur le sujet. Vous avez d'ailleurs vous-même souligné le nombre important d'acteurs dans le domaine de la culture en région bruxelloise. S'il n'y a pas un lieu où tout le monde peut se rencontrer et discuter, cela posera problème.

Par ailleurs, je suis heureux d'apprendre que les contacts avec la Vlaamse Gemeenschapscommissie avancent bien.

En revanche, vous n'avez pas répondu à la question portant sur le point d'information destiné aux artistes. Ce point

d'information faisait partie de l'accord de gouvernement. J'ai compris que vous avez attendu nos recommandations, mais nous avons entamé la troisième année de cette législation et certains points figurant dans l'accord de gouvernement qui rejoignent aujourd'hui nos recommandations auraient déjà pu avancer. Je vous interrogerai sur ce point dans le cadre de nos futures réunions en commission.

Mme la Présidente.- La parole est à M. Hamza Fassi-Fihri.

M. Hamza Fassi-Fihri (cdH).- Je vous remercie pour vos précisions, notamment sur les calendriers de présentation.

Je me réjouis particulièrement de l'annonce dans le corps du texte du Plan de deux sujets: les potentiels économiques et en matière d'emploi, ainsi que le territoire, sujets nouveaux dans l'appréhension des politiques culturelles menées par les pouvoirs publics communautaires, ce qui est important à mes yeux.

Concernant les questions de l'accès à la culture, de la diversité et de la créativité, je soulignerai que nous pourrions profiter de ce plan pour imposer un *aggiornamento* de la manière dont nous soutenons l'accès et la démocratisation de la culture. Il est question de tarifs, des aspects matériel et financier, de barrières psychologiques, mais aussi de diversification de l'offre. Malgré une gratuité de l'offre culturelle, malgré une accessibilité géographique, physique de l'offre culturelle, certains publics ne parviennent pas à y accéder. Ceci n'est pas dû à un problème matériel, ni à un problème d'accès, mais du fait que l'offre culturelle ne percole parfois pas dans l'ensemble des populations. C'est pourquoi je lierai la question de l'accès à celle de la diversité. Je resterai donc attentif aux propositions et mesures que vous prendrez.

Enfin, selon moi, l'enjeu principal qu'il reste à régler est la question du pilotage coordonné des politiques culturelles. Je me réjouis de votre ouverture à ce sujet. Toutes les institutions, tous les pouvoirs publics ont envie d'ancrer la culture au cœur des politiques bruxelloises; il manque toujours une coordination et un pilotage.

La souplesse reste de mise. Votre volonté politique commence à s'exprimer et j'espère qu'elle sera suivie par d'autres niveaux de pouvoir. Voilà qui permettra de passer outre les frontières institutionnelles qui constituent parfois des frontières mentales. Je serai donc attentif à chaque étape de votre présentation. Pourvu que le débat se poursuive en restant constructif.

Mme la Présidente.- La parole est à M. Serge de Patoul.

M. Serge de Patoul (FDF).- Je tiens également, au nom des FDF, à remercier le ministre pour sa réponse. Je pense que nous avons franchi une étape à ce stade, même si le principal reste à faire.

Nous avons bien enregistré votre invitation à continuer le débat et à vous interpellier, le cas échéant, sur la définition claire et précise du Plan culturel ainsi que sur sa mise en œuvre.

Nous en sommes, à l'heure actuelle, au stade des principes. Nous devons bien évidemment poursuivre le débat au sujet de l'exécution et de la concrétisation de ceux-ci. Nous attendons les propositions du Gouvernement à ce sujet avec impatience.

Mme la Présidente.- La parole est à M. Emir Kir.

M. Emir Kir, ministre en charge de la Culture.- Monsieur Mouhssin, les lieux d'information et d'accompagnement pour les artistes sont Cinergie.be, que nous soutenons, et Comedien.be.

CLÔTURE

Mme la Présidente.- Je vous remercie pour ce travail remarquablement mené en commission. Il y a eu une volonté marquée de participer à cette réflexion approfondie.

Je remercie également les représentants du secteur d'avoir pris part à ce débat et d'être venus aujourd'hui. J'adresse un remerciement tout particulier au secrétaire de commission, M. Joël Koteck, et à la rapporteuse, pour la qualité du rapport.

La commission plénière est levée à 12h00.

Membres du Parlement présents:

Mohamed Azzouzi, Sfia Bouarfa, Dominique Braeckman, Mohammadi Chahid, Philippe Close, Michel Colson, Mohamed Daïf, Emmanuel De Bock, Julie de Groote, Serge de Patoul, Caroline Désir, Françoise Dupuis, Nadia El Yousfi, Hamza Fassi-Fihri, Béatrice Fraiteur, Anne Herscovici, Alain Hutchinson, Cécile Jodogne, Zakia Khattabi, Vincent Lurquin, Gisèle Mandaila, Alain Maron, Pierre Migisha, Ahmed Mouhssin, Catherine Moureaux, Anne-Sylvie Mouzon, Emin Ozkara, Arnaud Pinxteren, Olivia P'tito, Jacqueline Rousseaux, Françoise Schepmans, Viviane Teitelbaum

Membre du Gouvernement présent:

Emir Kir

